

Désistement de justiciables et analyse des changements identitaires à travers la peine privative de liberté. Exploration des trajectoires de désistement de justiciables et défis autour de la peine privative de liberté comme vectrice de changement identitaire : comment d'anciens détenus mettent-ils en récit l'incarcération dans le récit global de leur vie?

Auteur : Marchal, Elisabeth

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/27055>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Désistement de justiciables et analyse des changements identitaires à travers la peine privative de liberté

Exploration des trajectoires de désistement de justiciables et défis autour de la peine privative de liberté comme vectrice de changement identitaire : comment d'anciens détenus mettent-ils en récit l'incarcération dans le récit global de leur vie ?

Elisabeth MARCHAL

Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Criminologie à finalité spécialisée en Organisations criminelles et Analyse du crime

Année académique 2025-2026

Recherche menée sous la direction de :

Madame Cécile MATHYS,
Professeure au département de criminologie,
Université de Liège

Remerciements

Tout d'abord, j'aimerais adresser mes chaleureux remerciements à Madame Cécile Mathys, promotrice de ce mémoire, pour ses précieux conseils, sa disponibilité et sa bienveillance tout au long de ce travail.

Je souhaite également remercier les anciens détenus qui ont accepté de livrer leur récit et de partager leur expérience. Sans leur témoignage, ce travail n'aurait pas été possible.

Mes remerciements s'adressent également aux différents professeurs de ce Master en Criminologie, pour la transmission de leurs savoirs, et bien plus encore.

Un grand merci à mes amis pour leur présence, leurs encouragements et la motivation qu'ils ont su m'apporter.

Je remercie sincèrement mes proches pour leur accompagnement, de près ou de loin, tout au long de mon parcours universitaire, et en particulier ma Marraine, pour sa présence indéfectible.

Enfin, je tiens profondément à remercier mes parents et mes sœurs pour leur soutien inconditionnel, leur aide inestimable et leur dévouement sans faille.

Résumé/Abstract

Si les conséquences de la peine privative de liberté sont largement documentées, son rôle dans le processus de désistement et plus précisément dans le changement identitaire reste encore à approfondir, notamment du point de vue des détenus eux-mêmes. L'objectif de cette étude est donc d'explorer le désistement et le changement identitaire à travers le rôle de la peine privative de liberté. À partir d'entretiens semi-directifs menés auprès de dix anciens détenus, cette recherche qualitative analyse la place de l'incarcération dans leur récit global de vie. Les résultats mettent en évidence le rôle potentiel de l'expérience de détention comme vectrice de changement identitaire, ainsi que la place évolutive qu'elle occupe dans le récit des individus. Le tout est influencé par différents facteurs personnels, contextuels et sociaux tels que l'impact du casier judiciaire, l'importance des relations sociales et les opportunités de travail.

Mots-clés : désistement – peine privative de liberté – changement identitaire – récits de vie

While the consequences of incarceration are well documented, its role in the process of desistance—and more specifically in identity change—still requires further exploration, especially from the perspective of the inmates themselves. Therefore, the objective of this study is to explore desistance and identity change through the role of custodial sentence. Based on semi-structured interviews conducted with ten former inmates, this qualitative research analyses the place of incarceration in their life narratives overall. The results highlight the potential part of the incarceration experience as a driver for identity change, as well as the evolving role it plays in individuals' life stories. All of this is influenced by various personal, contextual, and social factors, such as the impact of a criminal record, the importance of social relationships, and employment opportunities.

Keywords: desistance – custodial sentence – identity change – life narratives

Table des matières

1.	Introduction	5
1.1.	Intérêt de l'étude	5
1.2.	Revue de littérature	5
1.2.1.	La trajectoire délinquante	5
1.2.2.	L'expérience de détention	6
1.2.3.	L'après-peine	6
1.3.	Objectif de la recherche	11
2.	Méthodologie	11
2.1.	Type de recherche	11
2.2.	Échantillon	12
2.2.1.	Critères de sélection	12
2.2.2.	Procédure de recrutement	13
2.3.	Collecte de données	14
2.3.1.	Outil de récolte	14
2.3.2.	Pré-test	15
2.3.3.	Cadre de récolte	15
2.4.	Considérations éthiques	15
2.5.	Analyse des données	16
3.	Résultats	16
3.1.	Présentation de l'échantillon	16
3.2.	Présentation des données	17
4.	Discussion	27
4.1.	Mise en perspective et interprétation des résultats	27
4.2.	Limites et forces de l'étude	32
4.3.	Implications futures	33
5.	Conclusion	33
6.	Bibliographie	35
7.	Annexes	41

1. Introduction

1.1. Intérêt de l'étude

De nombreuses études consacrées à la sévérité des peines privatives de liberté, à leur efficacité ainsi qu'à leurs conséquences tendent à accorder une place limitée à la dimension subjective de l'expérience carcérale, notamment à la manière dont celle-ci est vécue et perçue par les personnes incarcérées (Sexton, 2015). Pourtant, la subjectivité des personnes détenues constitue un élément essentiel pour comprendre les défis autour de l'emprisonnement (Kensey, 2007). En effet, de plus en plus de criminologues mettent en avant l'utilisation de récits personnels considérant que les chercheurs peuvent, à partir des récits des délinquants ou anciens délinquants, « *mettre en évidence les éléments que ceux-ci identifient comme révélateurs des facteurs liés à l'entrée dans la délinquance ou à la désistance* » (Sandberg, 2010, cité par Helfgott et al., 2020, P. 612). Dans cette perspective, un ensemble de recherches au sein de la littérature scientifique se sont intéressées aux expériences vécues en détention et à la façon dont celles-ci peuvent façonner le parcours des individus ainsi que leur perception et leur construction de soi (Goffman, 2007 ; Sexton, 2015 ; Sykes, 1958, cité par Shammass, 2017 ; Marti, 2021).

Les principaux objectifs de l'emprisonnement sont multiples : sanctionner les auteurs d'infraction, assurer la protection de la société, favoriser leur réinsertion et contribuer à prévenir la récidive (Kensey, 2007 ; Cornuau & Juillard, 2021). Une attention particulière est accordée à la question de la récidive ainsi qu'à l'efficacité de la peine privative de liberté dans l'interruption des trajectoires délinquantes (Kensey, 2007 ; Henneguelle & Monnery, 2017). Or, plusieurs auteurs soulignent que le milieu carcéral peut constituer un environnement criminogène, susceptible de favoriser ou de renforcer certaines conduites criminelles (Cullen et al., 2011 ; Listwan et al., 2013 ; Nagin et al., 2009, cités par Bullock et al., 2019 ; Dermine et al., 2018). L'idée selon laquelle l'incarcération permettrait, à elle seule, de mettre définitivement fin à une trajectoire délinquante apparaît ainsi en désaccord avec la conception du désistement. Ce dernier peut davantage être compris comme un processus de changement résultant de l'interaction entre différents facteurs, parmi lesquels des dimensions internes propres à chaque individu (Serin & Lloyd, 2009 ; Ward et al., 2004, cités par Langton, 2020, p. 1345). Cette dissension met en évidence toute la complexité entourant l'identification du moment à partir duquel le désistement peut être considéré comme engagé, voire comme accompli (F.-Dufour et al., 2016). En effet, F.-Dufour et al. (2021) soulignent que « *la plus grande difficulté de l'étude du désistement demeure l'impossibilité d'affirmer avec certitude que la carrière criminelle d'une personne est terminée* » (p. 196).

Compte tenu des éléments qui précèdent, nous pouvons constater que les recherches dédiées à la prison, au processus de désistement ainsi qu'aux relations susceptibles d'exister entre ces deux phénomènes ne manquent pas. En revanche, la manière dont l'expérience carcérale s'articule avec le changement identitaire intervenant dans le désistement, demeure relativement peu explorée. C'est pourquoi la présente recherche entend contribuer à combler cette lacune dans la littérature scientifique en s'intéressant aux récits d'anciens détenus. L'objectif est donc d'analyser comment l'expérience de la peine privative de liberté peut, selon les trajectoires individuelles, favoriser, entraver ou accompagner un changement identitaire, le tout inscrit dans le récit global de vie des individus.

1.2. Revue de littérature

1.2.1. La trajectoire délinquante

La délinquance est définie par Maurice Cusson (1981, cité par Ouimet, 2018) comme étant un comportement en violation avec le Code pénal et causant un dommage évident à autrui. La commission d'actes délinquants fait partie intégrante de la carrière criminelle d'un individu. En effet, la carrière

criminelle peut être définie comme « *une séquence longitudinale durant laquelle des crimes sont commis par un individu* » (Blumstein, Cohen et Farrington, 1988, cité par Ouellet & Dubois, 2020a, p. 75). Cependant, la carrière criminelle présente une grande diversité, tant sur sa durée (Cusson, 1987) que sur sa pluralité, étant largement différente en fonction de l'individu impliqué (LeBlanc, 1986).

Ce concept de trajectoire délinquante est important dans le cadre d'une étude impliquant la notion de désistement, car les caractéristiques propres à la carrière criminelle peuvent influencer le processus de désistement en facilitant ou, au contraire, en compliquant la réinsertion sociale, qui constitue une composante essentielle au désistement (Vidal et al., 2020, cité par Ouellet & Dubois, 2020a).

Le désistement représente donc le dernier maillon de cette trajectoire délinquante et est défini comme un processus dynamique à travers lequel la personne s'éloigne de la délinquance pour aller vers la (ré)intégration sociale (Graham & McNeill, 2018). Bien que cette notion soit approfondie plus tard, son introduction à ce stade apparaît essentielle pour comprendre la suite de notre développement.

1.2.2. L'expérience de détention

Le vécu en prison est éminemment subjectif dans la mesure où « *l'évaluation par un individu de l'impact global des formes de restriction, d'isolement et de mise à l'écart au sein d'un environnement carcéral est susceptible d'être façonnée par la nature de son existence avant son incarcération* » [traduction libre] (Crewe, 2021, p. 338). Crewe et al. (2022) ajoutent que la manière dont les détenus vivent leur peine privative de liberté peut être davantage déterminée par ce qu'ils ont fait que par ce que la prison leur fait. Pour rendre compte de cette subjectivité de l'expérience de détention, un concept en particulier a retenu notre attention : celui de « *texture* » développé par Crewe et al. (2022). La texture regroupe un ensemble de caractéristiques objectives ainsi que la manière dont elles sont éprouvées subjectivement (Crewe et al., 2022). Cette partie subjective est ainsi désignée comme « *une sorte de qualité sensorielle de l'incarcération* » [traduction libre] (Crewe et al., 2022).

Quelle que soit la façon dont le détenu « fait sa peine », l'incarcération reste une expérience difficile à vivre pour la majorité des détenus. De fait, de nombreuses souffrances accompagnent l'expérience de détention, dont la principale serait, selon Crewe et al. (2022), le manque des proches. D'autres souffrances s'apparentent plutôt à des privations, telles que le manque d'intimité ou de sécurité émotionnelle (Crewe, 2022). Les conditions de vie quotidiennes en prison font ainsi partie de ce qui pèse (concept de pesanteur, « *weight* ») sur la vie des détenus (Crewe et al. 2022).

La manière dont les détenus « font leur peine » est donc principalement déterminée par leur rapport avec leurs proches, les remords éprouvés quant à leur acte délinquant mais aussi par le désir de devenir des personnes différentes (Crewe et al., 2022). Ce désir peut facilement arriver en prison puisque les détenus disposent d'un temps de réflexion important (Crewe et al., 2017; Schinkel, 2014; Toch, 2010, cités par Bullock et al., 2019). De plus, le désir de changer renvoie au changement identitaire nécessaire au processus de désistement (Maruna, 2001 ; Farrall & Maruna, 2004). Ces notions seront développées par la suite.

1.2.3. L'après-peine

Une fois sorti de prison, chaque détenu emprunte son propre chemin. Lemasson (2016) avance qu'un consensus statistique se dégage des études sur le sujet : la peine de prison aurait peu d'impact immédiat sur la trajectoire criminelle, compris dans le sens de la récidive. D'autres auteurs rejoignent cette idée en précisant qu'elle « *n'aurait pas d'incidence sur la transformation identitaire ni sur les perspectives de désistance future* » (Maruna & Toch, 2005, cité par Bullock et al., 2019, p. 407). Mais pour d'autres, le chemin emprunté lors de la sortie serait bel et bien influencé par l'expérience carcérale que la personne

vient de vivre (Louan, 2019 ; Ouellet & Dubois, 2020b ; Crewe et al., 2022 ; F.-Dufour et al., 2024). En effet, le concept d'« amplitude » (*breadth*) développé par Crewe et al. (2022) renvoie aux conséquences de la peine non pas pendant l'incarcération, mais bien après. Tout d'abord, l'ex-détenu peut éprouver certaines difficultés psychologiques telles que l'anxiété ou le stress, identifiés par Ouellet et Dubois (2020b) comme des troubles émotionnels post-condamnation.

La peine purgée peut également exercer une influence sur l'orientation que va prendre l'ex-détenu, sur son comportement ou encore sur une forme d'auto-stigmatisation (Crewe et al., 2022). Cette auto-stigmatisation peut être due à un sentiment de culpabilité, de honte ou encore à la peur du jugement (Ouellet & Dubois, 2020b). Une intériorisation de cette stigmatisation peut diminuer l'estime de soi (F.-Dufour et al., 2024) ou modifier le comportement de l'ex-détenu, par exemple en faisant taire ses antécédents judiciaires (Ouellet & Dubois, 2020b). En découle un renforcement du retrait social créant un réel frein quant à sa réinsertion (Ouellet & Dubois, 2020b ; F.-Dufour et al., 2024).

En outre, la stigmatisation peut être sociale, au travers d'une différence de traitement voire un jugement porté par rapport au passé judiciaire de la personne (Healy, 2012 ; Ouellet & Dubois, 2020b). Cette difficulté est particulièrement rencontrée dans l'accès à l'emploi ou au logement (Healy, 2012 ; Ouellet & Dubois, 2020).

1.2.3.1. La persistance

Les difficultés rencontrées après la peine peuvent être des freins au désistement voire un maintien dans la délinquance. En effet, se sentir stigmatisé est identifié par certains auteurs comme un prédicteur de nouvelle condamnation, et donc de récidive (LeBel et al., 2008, cité par Louan, 2019).

Plusieurs auteurs considèrent la prison comme une expérience criminogène (Cullen et al., 2011 ; Listwan et al., 2013 ; Nagin et al., 2009, cités par Bullock et al., 2019). Elle n'amènerait donc pas à un désistement (Lemasson, 2016). Cusson (2014) nuance ce propos en considérant que l'incarcération ne fait pas significativement baisser la récidive, et amène même parfois une légère augmentation des délits commis post-incarcération. Il met cependant l'accent sur la difficulté d'estimer scientifiquement l'impact de l'incarcération sur la récidive, les délinquants incarcérés étant davantage enclins à récidiver que ceux non incarcérés (Cusson, 2014). Toutefois, selon Lemasson (2016), la prison ne peut être qualifiée d'« école du crime », car elle échoue certes à amener, à elle seule, vers le désistement mais ne transforme pas les petits délinquants en délinquants criminels endurcis. Certains auteurs disent le contraire, avançant que certains délinquants acquièrent un nouveau « capital criminel » en prison, notamment à travers l'influence des pairs (Ouss, 2011 ; Damm & Gorinas, 2020).

Les éléments qui précèdent s'apparentent davantage au risque de récidive qu'à la persistance. En effet, il est important de distinguer ces deux notions. La récidive se caractérise par la commission d'une nouvelle infraction (Cornuau & Juillard, 2021) et renvoie ainsi davantage au monde judiciaire de la délinquance, notamment à travers la volonté de réduire cette récidive (Quirion, 2018). La persistance, quant à elle, ne se limite pas à la commission de nouveaux actes délinquants, mais renvoie à une dynamique plus large prenant en compte différents aspects susceptibles d'influencer la trajectoire délinquante, tels que les besoins de la personne ou le manque d'intégration sociale (Quirion, 2018). Ainsi, selon Bullock et al. (2019), la persistance pourrait s'expliquer par une rupture des liens sociaux et professionnels, ainsi que par une stigmatisation renforcée, entre autres, par la présence d'un casier judiciaire. Ces facteurs constitueraient des obstacles au désir de devenir une « meilleure personne » et de « racheter sa faute », compromettant ainsi les possibilités de désistement (Bullock et al., 2019).

Toutefois, dans le cadre de cette étude, bien que la récidive ne définisse pas à elle seule la persistance, elle demeure pertinente dans la mesure où elle constitue une manifestation de celle-ci, représentant ainsi un indicateur intéressant.

Comme nous venons de le voir, le casier judiciaire joue un rôle important dans la persistance de la délinquance (Bullock et al., 2019). En effet, il constitue un « *frein indéniable* » à la réinsertion des individus condamnés (Guillain, 2022). La réinsertion sociale, qui repose notamment sur l'obtention d'un emploi (Venet, 2011 ; Guillain, 2022), contribue à limiter les risques de récidive (Laub & Sampson, 1993 ; F.-Dufour et al., 2009 ; Venet, 2011). Dès lors, le casier judiciaire engendre des difficultés d'accès à l'emploi et entrave le processus de réinsertion, contribuant, par conséquent, à augmenter le risque de récidive (Venet, 2011). Venet (2011) qualifie le casier judiciaire de « double peine », dans la mesure où celui-ci vient s'ajouter à la peine initialement prononcée.

Le casier judiciaire participe à l'étiquetage (Becker, 1973) de l'individu en tant qu'ex-détenu, une étiquette qui lui est souvent apposée à la suite de sa première condamnation (Louan, 2019). Cette étiquette peut contribuer à enfermer l'individu dans une identité délinquante (Louan, 2019), entravant ainsi le changement identitaire. Le risque est alors que cette identité délinquante devienne son statut principal (*master status*), au point de prévaloir sur tous les autres statuts qui le caractérisent également, tels que ceux de parent, de travailleur, etc. (Becker, 1985). Toutefois, le fait d'être étiqueté ne conduit pas systématiquement l'individu à s'engager davantage dans la délinquance (Triplett & Upton, 2015, cité par Louan, 2019).

L'auto-étiquetage constitue aussi un mécanisme possible (Louan, 2019). Il associe l'auto-stigmatisation et la stigmatisation sociale : durant leur détention, les personnes incarcérées peuvent anticiper le rejet et la stigmatisation auxquels elles seront confrontées à leur sortie de prison (Link et al., 1987, cité par Louan, 2019). Cette anticipation du rejet de la part des autres peut alors conduire l'individu à intérioriser lui-même cette image stigmatisée, constituant ainsi une forme d'auto-étiquetage.

1.2.3.2. Le désistement

Pour rappel, le désistement peut être défini comme un processus dynamique à travers lequel la personne s'éloigne de la délinquance pour aller vers la (ré)intégration sociale (Graham & McNeill, 2018). Selon Graham & McNeill (2018), c'est à partir des années 2000 que le désistement est davantage étudié comme un processus plutôt qu'un événement ponctuel marquant une rupture nette avec le passé criminel (Maruna, 2001 ; Graham & McNeill, 2018 ; Ouellet & Dubois, 2020a). Ainsi, en considérant le désistement comme un processus, cela suppose qu'il y a une dynamique de transformation progressive qui serait de nature identitaire, soutenue par des interactions sociales et institutionnelles (Ouellet & Dubois, 2020a). En effet, ce processus comprend trois phases non linéaires : les désistements primaire et secondaire modélisés par Farrall et Maruna (2004) et le désistement tertiaire introduit par McNeill (2016).

Premièrement, le désistement primaire consiste en un changement comportemental. Il est aussi appelé « désistement de l'acte » par Nugent & Schinkel (2016) et se caractérise par une période d'accalmie dans la carrière criminelle (F.-Dufour et al., 2021). Dans cette optique, la prison peut donc notamment jouer un rôle. Le désistement primaire peut être divisé en trois phases (Healy, 2012) :

1. La phase de séparation implique des changements dans la routine au sens large, c'est-à-dire dans la manière de se comporter habituellement, dans les lieux de prédilection, mais aussi au niveau des fréquentations (Healy, 2012).
2. La phase critique se caractérise par une introspection, un sentiment de « se sentir perdu » et un possible retrait social (Hunter & Farrall, 2018 ; Nugent & Schinkel, 2016). Cette phase permet

d'amorcer des changements cognitifs et identitaires à travers une réflexion sur ses actes (Healy, 2012).

3. La phase d'intégration permet une consolidation des changements ainsi qu'une intégration des changements cognitifs et identitaires, conduisant à une identité personnelle transformée (Healy, 2012). Cette phase permet d'entrer dans le désistement secondaire.

Deuxièmement, le désistement secondaire se caractérise par un changement identitaire (F.-Dufour et al., 2018), tant cognitif que narratif. Il est également nommé « désistement identitaire » par Nugent & Schinkel (2016). Ce désistement s'accompagne d'un changement dans les rôles sociaux ou dans l'identité qui peut amener l'individu à se considérer comme une nouvelle personne (Maruna et al., 2004, cité par F.-Dufour et al., 2021). C'est également ce que Paternoster et Bushway (2009, cité par Helfgott et al., 2020) mettent en avant en considérant le désistement comme la résultante, de la part des délinquants, d'un changement volontaire de leur identité. L'adoption d'une identité prosociale, pour certains auteurs, fait d'ailleurs partie de la définition du désistement (Aresti, Eatough & Brooks-Gordon, 2010, cité par Helfgott et al., 2020 ; F.-Dufour et al., 2021). De plus, dans le désistement secondaire, Maruna (2001) met en évidence l'importance des scripts narratifs, c'est-à-dire des récits de soi créés par les individus pour donner sens à leur vie. Selon lui, l'arrêt de la délinquance tient tout autant dans l'arrêt d'actes délinquants que dans la création d'un nouveau récit de soi (Maruna, 2001). Ainsi, par exemple, l'introspection ou le discours avec soi-même font partie des mécanismes du désistement secondaire (Vaughan, 2007).

La prison peut jouer un rôle dans ces deux premiers types de désistement. En effet, si l'on prend le désistement tel que défini par Maruna (2020), il se caractérise par « *l'absence prolongée de comportement criminel chez les individus ayant eu, auparavant, de tels comportements* » (p. 20). En se basant sur cette définition, la prison peut être une forme de désistement neutralisant à court terme le délinquant et donc la commission d'actes délinquants (Cusson, 1987 ; Maruna & Copes, 2005), renvoyant ainsi au désistement primaire (Lemert, 1951, cité par F.-Dufour et al., 2016). Cette période sans délinquance pourrait s'inscrire dans du long terme si elle évolue jusqu'à un changement identitaire (Maruna & Toch, 2005), menant donc au désistement secondaire (Lemert, 1951, cité par F.-Dufour et al., 2016).

Troisièmement, le désistement tertiaire, qui est un désistement communautaire, relationnel (Nugent & Schinkel, 2016), repose sur la reconnaissance par la famille et la communauté des changements opérés par l'individu. La force des liens sociaux occupe ici une place importante car elle est la composante principale du désistement tertiaire qui, s'il est atteint, témoigne de la réinsertion sociale de l'individu (Gauléjac et al., 2007, cité par F.-Dufour et al., 2021).

De la même manière que la récidive ne caractérise pas à elle seule la persistance d'un individu, l'absence de récidive ne constitue qu'une des étapes du processus de désistement, à savoir le désistement primaire. Ainsi, d'autres composantes sont essentielles au processus de désistement, telles qu'une nouvelle identité, un soutien social ou encore un emploi (F.-Dufour et al., 2018 ; Ward et al., 2022).

On ne peut aborder le désistement sans l'intégrer à différentes théories criminologiques. Par conséquent, trois modèles permettent de classer les théories du désistement (Barry, 2020).

Le premier modèle est composé des théories dites « agentielles » qui placent l'individu au cœur du désistement, c'est-à-dire comme acteur actif de son changement (Laub & Sampson, 2003). Ces théories reposent sur des facteurs individuels, comme la maturation psychosociale, la motivation ou l'agentivité (F.-Dufour & Villeneuve, 2020).

Le deuxième modèle regroupe les théories structurelles qui mettent en avant l'influence de la société, de ce qui entoure l'individu (Barry, 2020). Parmi les facteurs structurels, on peut notamment retrouver la famille, le mariage ou encore l'emploi (F.-Dufour & Villeneuve, 2020 ; Barry, 2020), qui constituent des liens sociaux.

Enfin, le dernier modèle est appelé « *désistement assisté* » (King, 2014, p.136, cité par F.-Dufour & Villeneuve, 2020) et combine les deux modèles précédents, à savoir les facteurs individuels et contextuels du désistement (Barry, 2020). Cette combinaison peut être comprise comme un désistement « *coproduit (Nugent & Schinkel, 2016; Weaver, 2015) entre les individus et ceux qui les entourent (famille, amis et professionnels) dans un processus interactionnel et réciproque (Barry, 2016)* » (Maruna, 2020, p. 33). Les théories du désistement assisté reconnaissent ainsi le changement opéré comme un « *processus fondamentalement social et relationnel* » (Barr et Christian, 2019 ; Kirkwood, 2016, cités par Maruna, 2020, p. 33).

Le désistement assisté désigne ainsi toutes les interventions qui visent à accompagner le justiciable dans son processus de désistement (F.-Dufour et al., 2018). Ces interventions peuvent prendre un aspect formelle ou informelle (F.-Dufour & al., 2024). Le désistement assisté formel est offert par des intervenants du système pénal, judiciaire qui accompagnent l'individu de façon professionnelle (Ouellet & Dubois, 2020a). Ils agiraient, la plupart du temps, de manière passive sur la décision de mettre fin à la carrière criminelle, ayant donc un impact limité sur le processus de désistement. Le désistement assisté informel serait, quant à lui, important tout au long du processus (Ouellet & Dubois, 2020a). Le soutien informel « structuré » comprend les intervenants n'ayant pas de responsabilité légale envers la réinsertion sociale (F.-Dufour et al., 2018, cité par Ouellet & Dubois, 2020a), comme des ressources communautaires ou des thérapies de groupe (Ouellet & Dubois, 2020a). Lorsque ces agents informels sont des membres de la famille, des amis, ou toute autre personne ayant participé de manière active ou passive (simplement par sa présence) au processus de désistement de l'individu, il s'agit des agents informels « non structurés » (Ouellet & Dubois, 2020a).

1.2.3.3. Une alternative à la pensée binaire

Dubois et al. (2025) mettent en évidence la binarité de la pensée autour des trajectoires criminelles qui ne rend pas compte de la complexité du processus de désistement. En effet, l'analyse du désistement ne peut se limiter à la seule participation ou non à la criminalité, se centrant donc sur un « état » observé à un instant T plutôt que sur le processus de désistement dans son ensemble et au fil du temps (Bushway, Paternoster & Brame, 2003, cité par Dubois et al., 2015). La délinquance, et son arrêt, sont remplis de nuances. On ne peut réduire les trajectoires à une voie unique d'entrée et de sortie de la délinquance (Helfgott et al., 2020). Les trajectoires criminelles suivent généralement des parcours « non linéaires et sinueux » (Glaser, 1964 ; Ouellet, 2019, cités par Dubois et al., 2025) ou encore en « zigzag », où peuvent s'alterner des périodes d'activités et d'accalmie (Laub & Sampson, 2003; Piquero, 2004, cités par F.-Dufour et al., 2016). Selon LeBlanc (1986), le parcours en zigzag fait référence aux ajustements ascendants et descendants sur le continuum de la carrière criminelle (Becker, 1970, cité par LeBlanc, 1986). Des ajustements qui ont lieu entre le monde conventionnel et le monde criminel. Ces mouvements continus expliquent pourquoi le désistement est si complexe à étudier.

Ainsi, toujours dans cette vision dynamique, la trajectoire délinquante ne prend pas fin de manière brutale, mais s'achève progressivement (Maruna, 2001 ; Laub & Sampson, 2001, cité par Dubois et al., 2025). Il y a une transition entre la délinquance et le désistement (Lussier et al., 2015, cité par Dubois et al., 2025). De plus, l'arrêt des actes délinquants ne peut définir à lui-seul le désistement, c'est un désistement comportemental mais qui n'inclut pas forcément l'aboutissement du désistement identitaire. C'est pourquoi la situation de non-délinquance qui émerge peut être éphémère et transitoire (Bushway,

Thornberry & Krohn, 2003, cité par Dubois et al., 2025). La délinquance peut également diminuer en gravité, en fréquence ou en hétérogénéité (LeBlanc & Loeber, 1998), sans pour autant mener à une non-délinquance totale. Toutes ces variations font partie du processus « général » du désistement (LeBlanc & Loeber, 1998).

1.3. Objectif de la recherche

Comme expliqué précédemment, la prison constitue une illustration parfaite du fait que l'on ne puisse pas réduire le désistement à l'arrêt de la délinquance, sinon, cela signifierait que tout individu incarcéré serait totalement engagé dans le désistement. En effet, il n'y a que la phase de séparation dans le désistement primaire qui est par défaut accomplie durant la détention. Le processus de désistement étant bien plus complexe que cela, cette recherche vise à étudier davantage le désistement secondaire en explorant les trajectoires de désistement des justiciables en se concentrant sur leurs récits. Ces derniers aident, selon King (2013, cité par Bullock et al., 2019), à comprendre comment les délinquants « *en viennent à réfléchir à leur comportement passé et à se construire une identité prosociale* » (p. 410). Ainsi, cela permettra d'explorer les trajectoires de désistement des justiciables mais également de dégager les différents défis autour de la peine privative de liberté comme vectrice de changement identitaire. Pour ce faire, nous nous intéresserons à la manière dont d'anciens détenus mettent en récit l'expérience de l'incarcération dans le récit global de leur vie.

Dès lors, la présente étude s'articule autour de la question de recherche suivante : « *Comment d'anciens détenus mettent-ils en récit l'incarcération dans le récit global de leur vie ?* ».

2. Méthodologie

2.1. Type de recherche

Compte tenu du public sensible de notre recherche, ainsi que du caractère multidimensionnel des trajectoires délinquantes (Dubois et al., 2025), la méthode qualitative s'est avérée être la plus pertinente. En effet, selon Dorais (1993), la recherche qualitative est une « *approche des phénomènes humains ou sociaux par l'expérience sensible, en particulier celle des acteurs sociaux en cause* » (p. 8). Cette approche qualitative sera exploratoire à visée descriptive permettant ainsi de « *montrer un phénomène de l'intérieur* » (Dorais, 1993). Ce type de méthodologie a été motivé par l'envie de connaître et de comprendre les expériences vécues ainsi que les ressentis des participants (Paillé & Mucchielli, 2012).

De plus, l'étude de cas multiples a été choisie. L'étude de cas est définie par Yin (2003) comme « *une enquête empirique qui examine un phénomène contemporain dans son contexte réel* » [traduction libre] (p. 13). On l'appelle « multiples » lorsqu'on récolte des informations sur plusieurs individus, plusieurs « cas » (Yin, 2003) qu'on peut ensuite interpréter et comparer, afin d'en dégager de possibles ressemblances ou dissemblances (Bruyne, 1974, cité par Dorais, 1993). Cette méthode permet donc d'obtenir une représentation plus globale du phénomène.

Une recherche visant une comparaison ou une interprétation compréhensive est, selon Dorais (1993), davantage axée sur des « *analyses de contenu, de discours, d'attitudes* » (p. 9) visant à « *comprendre une réalité par-delà le sens commun qui lui est généralement attribué* » (p. 9). Une telle analyse fait écho à la criminologie narrative offrant, selon Presser (2008, cité par Helfgott et al., 2020), « *un cadre essentiel pour comprendre et analyser les récits, oraux ou écrits, fournis aux chercheurs par les délinquants* » (p. 612). Plus particulièrement, c'est l'étude narrative des vies (« *narrative study of lives* ») de Maruna (2001) qui a été retenue afin d'analyser les récits des participants. Les récits de vie constituent « *des histoires d'expériences passées et des ensembles d'attentes concernant les expériences et la vie futures* » (Bruner, 1990 ; Green, 2005, cités par Ward & Marshall, 2007, p. 288). Ils permettent

aux participants d'établir, à partir de faits personnels, une forme de recherche et de construction de sens (Pineau & Le Grand, 2002, cité par Burrick, 2010).

2.2. Échantillon

2.2.1. Critères de sélection

L'échantillon de cette recherche est composé de onze anciens détenus masculins, donc potentiellement engagés dans un processus de désistement. Ils ont été choisis selon des critères d'inclusion et d'exclusion.

Les critères d'inclusion sont les suivants :

- Homme/Femme/Autre
- Avoir 18 ans ou plus
- Avoir subi une ou plusieurs peine(s) privative(s) de liberté(s)¹
- Savoir parler français

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Ne plus être actuellement incarcéré (sous libération conditionnelle était accepté)
- Ne pas présenter de troubles psychologiques

Aucun critère de genre n'a été posé pour cette étude, considérant que le processus de désistement concerne tous les genres sans distinction. Toutefois, certaines dimensions spécifiques liées au genre peuvent entrer en jeu dans le désistement, telles que la grossesse, le fait d'avoir des enfants en bas âge ou encore les violences conjugales (Stone, 2020 ; Brunelle et al., 2025).

Comme nous pouvions nous y attendre, l'ensemble des participants rencontrés dans le cadre de cette recherche sont de sexe masculin. En effet, les femmes représentent uniquement 6,9% de la population mondiale détenue (Walmsley, 2017, cité par Nederlandt & Gauthier, 2023). Elles commettent également moins d'actes délinquants et de nature moins grave que les hommes (Nederlandt & Gauthier, 2023 ; Doffiny, 2025 ; Chené et Chouinard, 2018 ; Giroux et Frigon, 2011, cités par Brunelle et al., 2025). De plus, selon Nederlandt & Gauthier (2023), les femmes sont moins condamnées à la peine privative de liberté (Nederlandt & Gauthier, 2023). Ces raisons peuvent expliquer pourquoi nous n'avons eu aucune participante femme dans notre échantillon final.

Ensuite, exiger la majorité pour les participants permet de limiter l'étude à un type de délinquance, la délinquance juvénile revêtant des dynamiques différentes. En outre, sauf en cas de dessaisissement², une personne mineure condamnée va purger sa peine dans des établissements différents des personnes majeures, par exemple en IPPJ (Cartuyvels et al., 2009).

Dans la mesure où cette étude a comme point central le désistement, le fait d'avoir été condamné à une ou plusieurs peines privatives de liberté permettait d'établir que la personne avait, à un moment donné de son parcours, été engagée dans une trajectoire délinquante. De plus, cette étude s'intéresse à la peine privative de liberté en tant que potentiel vecteur de changement identitaire, l'objectif étant de comprendre quelle place celle-ci peut prendre dans la vie des individus. Le critère d'avoir subi une incarcération était donc indispensable.

¹ Est une peine effectuée dans un établissement pénitentiaire (Service Public Fédéral, 2021)

² Dessaisissement : « permet le renvoi vers la justice pénale des adultes de certains mineurs de plus de 16 ans qui ont commis un fait d'une certaine gravité » (Cartuyvels et al., 2009, p.275)

Le critère de savoir parler français était uniquement un critère de facilité et de faisabilité. En effet, la récolte de données se basant uniquement sur le récit des ex-détenus, il était important d'être sûr de bien comprendre les participants et les éléments des récits qu'ils allaient nous livrer.

Le choix d'exclure les personnes présentant un trouble psychologique a été posé car cela supposerait une mesure d'internement plutôt qu'une peine d'emprisonnement, impliquant ainsi un parcours post-détention susceptible d'être bien différent de celui des personnes ne présentant pas de tels troubles. Ayant effectué un stage au sein d'un service de traitement de soin et de réinsertion pour internés³, nous étions conscients des différences pouvant caractériser leur parcours par rapport à celui des individus non internés. Par souci d'homogénéité de l'échantillon, il était donc préférable de ne pas y inclure toute la dimension médicale de personnes porteuses de troubles. De plus, l'expérience carcérale variant déjà considérablement en fonction des établissements pénitentiaires, y ajouter les différences liées aux maisons de défense sociale ou aux annexes psychiatriques de certaines prisons aurait créé une trop grande hétérogénéité dans les expériences vécues (Cartuyvels, 2010). Cette diversité aurait ainsi également pu créer des différences au niveau de la place occupée par la peine privative de liberté dans le récit global de la vie des individus.

Comme explicité ci-dessus, aucun critère concernant l'établissement où la peine a été purgée n'a été posé. Il en va de même concernant le type d'infraction à l'origine de la condamnation. Néanmoins, bien que ce critère n'ait pas été retenu dans la sélection des participants, l'analyse des entretiens a pu mettre en évidence certaines différences dans le vécu de l'expérience de détention, notamment lorsque l'individu était auteur d'infractions à caractère sexuel. Nous reviendrons plus en détail sur ces éléments dans l'analyse des résultats. Aucune exigence non plus n'a été fixée concernant une durée minimale ou maximale d'emprisonnement. Effectivement, l'objectif n'était pas de mesurer l'influence du temps passé en prison sur la trajectoire de désistement.

2.2.2. Procédure de recrutement

Une seule technique de recrutement a été appliquée. En effet, étant conscients de la faible probabilité d'obtenir des volontaires pour participer à un entretien en diffusant simplement une annonce, notamment sur les réseaux sociaux ou au sein d'établissements, nous avons privilégié une approche pro-active en prenant contact directement avec des services susceptibles d'être en lien avec d'anciens détenus. Il nous a semblé plus facile d'obtenir un premier contact et de diminuer la potentielle méfiance que ce type de profil pourrait avoir, en ayant un intermédiaire de confiance pour eux. Cette démarche renvoie à un mode d'accès indirect aux participants (Blanchet, 1992), reposant plus précisément sur la technique du « *gatekeeper* » (De Laine, 2000). Il s'agit d'individus ou d'institutions jouant un rôle d'intermédiaires dans la transmission d'informations aux membres de leur équipe et aux potentiels participants (De Laine, 2000 ; Albar, 2018). Un flyer (*cfr. Annexe n°1*) a également été créé avec une courte explication de l'étude, les profils recherchés ainsi que des coordonnées afin de pouvoir nous contacter dans le cas d'une potentielle participation.

Ainsi, dans un premier temps, deux services d'accompagnement pour justiciables ont été contactés : l'un de manière formelle via un courriel, et l'autre via un contact déjà connu. Dans un second temps, deux services d'aide aux justiciables ont également été approchés : à nouveau, l'un de manière formelle et l'autre via un contact déjà connu. Seuls les services où nous avons un contact préalable ont répondu favorablement, permettant de trouver six premiers participants dans un service d'accompagnement pour justiciables et deux participants supplémentaires dans un service d'aide aux justiciables. Un service de

³ Interné : personne « *qui, au moment de la décision, est atteinte d'un trouble mental qui abolit ou altère gravement sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes* » (Maisons de justice, n.d.).

réhabilitation psycho-sociale a également été contacté de manière formelle et informelle, et a permis la participation supplémentaire de trois autres individus. Pour finir, nous avons contacté trois assistants de justice, mais aucun de ces contacts n'a été fructueux.

2.3. Collecte de données

2.3.1. Outil de récolte

L'entretien a été utilisé comme outil de récolte. En effet, comme l'explique Grawitz (2001, cité par Boutin, 2018), c'est l'objectif de la recherche qui détermine le choix de la technique. L'objectif étant ici de comprendre le processus de désistement à travers le témoignage de personnes impliquées dans ce processus, l'entretien est la technique qui s'est avérée être la plus adaptée. Ecouter attentivement permet « *de saisir le sens de ce qu'exprime le participant* » (Kvale, 1996, cité par Boutin, 2018, p.6). L'entretien individuel de type semi-directif a été privilégié. Les entrevues reposaient donc sur une combinaison entre le participant qui s'exprime librement, et l'interviewer qui oriente les récits à travers des questions ou des thèmes préalablement définis (Blanchet, 1992). L'interviewer adopte alors plutôt une attitude d'écoute, favorisant et mettant en valeur le discours de l'autre (Blanchet, 2016).

Selon Pineau et Le Grand (2002), le récit de vie est « *une forme de recherche et construction de sens à partir de faits temporels personnels* » (cité par Burrick, 2010, p. 5). Ces faits temporels sont organisés sous la forme de différents chapitres, aussi appelés « scènes » (McAdams & McLean, 2013), permettant de structurer le récit des participants. De cette méthode découle le guide d'entretien (*cfr. Annexe n°2*) utilisé lors des entrevues afin de faciliter l'expression des participants, sans orienter leurs réponses. Cela permet ainsi de garantir un minimum de cohérence entre les différents entretiens et de comparer, par la suite, les données recueillies (Dorais, 1993). Notre guide d'entretien se construit en trois parties. La première partie consiste en une présentation des informations pratiques concernant l'étude, suivie de questions personnelles permettant de mieux comprendre et contextualiser la suite du récit du participant. La deuxième partie comporte une série de questions en lien avec l'expérience de détention. La troisième section, quant à elle, se focalise sur l'après expérience de détention. Ces deux dernières parties sont liées par certaines questions très similaires, comme le partage d'une scène positive et d'une scène négative. Ces questions sont volontairement semblables dans les deux parties, afin de mieux saisir une éventuelle progression et, par conséquent, un possible changement identitaire à la suite de l'expérience de détention. La troisième partie se termine par une ouverture sur l'avenir, avant de clôturer l'entretien en remerciant le participant. En outre, dans les deux dernières parties, plusieurs scènes ont été explorées : des scènes positives, des scènes négatives, une scène liée à la connaissance de soi, un point tournant, des défis rencontrés, et enfin, une projection vers le futur (Roy, 2023). Ces différentes scènes correspondent généralement à des « *souvenirs autobiographiques qu'il [le narrateur] considère comme étant significatifs sur le plan personnel* » (Roy, 2023, p. 10). Ces souvenirs, partagés par les participants, leur permettent de mettre des mots sur des événements afin de leur donner du sens (Rivière, 2019).

De plus, dans chacune des parties, plusieurs questions portent sur le ressenti du participant afin de mettre l'accent sur son récit personnel et sa vision de l'histoire. À noter qu'aucune question directe sur le désistement n'a été posée, partant du principe qu'une approche indirecte est plus efficace pour obtenir l'information, les questions directes pouvant avoir tendance à amener à une réponse socialement désirable (Hyman, 1954, cité par Blanchet, 2016). Ceci renvoie au biais de désirabilité social, défini comme « *la tendance d'un individu à répondre de manière à projeter une image favorable de lui-même conformément aux normes sociales perçues* » (Crowne & Marlowe, 1960 ; Edwards, 1953, cités par Maghniwi & Oukassi, 2026, p. 410).

2.3.2. Pré-test

Afin de tester l'intelligibilité et la pertinence de notre guide d'entretien, un pré-test a été réalisé auprès d'un ancien détenu, qui n'a donc pas été repris dans l'échantillon. Ce dernier n'a pas amené de modifications conséquentes, mais cela a permis à l'interviewer d'avoir une première expérience d'entretien individuel et ainsi, de pouvoir se sentir un peu plus à l'aise lors des entretiens suivants.

2.3.3. Cadre de récolte

Le choix du cadre constitue un élément essentiel dans la conduite d'un entretien clinique. Dans leurs travaux relatifs au *Good Lives Model*, Corneille et Devillers (2017) soulignent l'importance de l'environnement, qui a un impact direct sur la communication interpersonnelle. Ainsi, six entretiens ont été réalisés au sein du service d'accompagnement pour justiciables se déroulant avant ou après le rendez-vous que les participants avaient avec leur accompagnatrice du service. Les entrevues se sont donc déroulées dans un bureau comprenant uniquement le participant et l'interviewer. Comme le met en avant Blanchet (1992), la configuration des places est également importante lors d'un entretien qualitatif. Il y avait un bureau dans la pièce mais nous avons privilégié les deux fauteuils également présents dans la pièce. Cette disposition a permis, pour chaque entretien, d'être face au participant mais dans une configuration qui semblait moins hiérarchique que si nous avions pris place au bureau. Ensuite, un participant n'ayant pas de préférence pour le lieu de la rencontre, l'entretien s'est également déroulé au sein du service d'accompagnement, leurs locaux étant mis à notre disposition. Pour finir, les quatre autres entretiens ont été menés en visio-conférence soit sur demande des participants se sentant plus à l'aise de le faire à distance, soit par souci de déplacement.

2.4. Considérations éthiques

Il est important de tenir compte de certains principes éthiques afin de garantir le bon déroulement des entretiens et de la recherche. Tout d'abord, les objectifs poursuivis par ces entretiens ont été énoncés aux participants. Cette clarification sur la raison pour laquelle nous menions ces entretiens constitue, selon Boutin (2018), « *une condition essentielle de la réussite d'un entretien de recherche* » (p. 6). Ensuite, comme le soulignent Paillé et Mucchielli (2016) dans leurs travaux portant sur les méthodes d'analyse qualitative, un formulaire d'information et de consentement (*cfr. Annexe n°3*) a été soumis à chaque participant, afin de respecter les principes éthiques nécessaires à la conduite d'entretiens dans le champ clinique. Concernant les entretiens à distance, le formulaire a été envoyé aux participants avant la visio-conférence, pour leur laisser prendre connaissance de celui-ci. Les points essentiels, tels que l'enregistrement audio, l'utilisation des données, ou encore la confidentialité ont à nouveau été expliqués oralement pour être certain que la personne en avait bien pris connaissance. Ce formulaire a donc été signé par chaque participant, tous volontaires pour participer à cette recherche. Lorsque le participant signait, le chercheur précisait bien que sa signature ne l'engageait en rien à se sentir obligé de répondre à toutes les questions. De la sorte, nous étions assurés qu'il se sentait totalement libre de livrer uniquement les informations qu'il désirait.

Une autre composante essentielle du cadre clinique est la confidentialité, décrite par Gilbert (2012) comme une « *règle significative de la pratique* » (p. 431). Par conséquent, la retranscription des entretiens a été réalisée uniquement par le chercheur, et l'ensemble des données ont été pseudo-anonymisées durant cette retranscription. À noter que le nom et prénom des participants n'ont pas été demandés lors des entrevues. D'ailleurs, deux participants ont émis le souhait d'indiquer exclusivement leurs initiales sur le formulaire de consentement, et un participant a préféré ne rien préciser. Ils ont tout de même posé leur signature afin de donner leur consentement éclairé. Avant de démarrer

l'enregistrement de l'entretien, le chercheur a demandé à chaque participant s'ils avaient des questions quant à ces formalités ou au déroulé général de l'entretien.

2.5. Analyse des données

Les résultats analysés dans la section suivante correspondent à toutes les retranscriptions des entretiens. Ainsi, la méthode utilisée est l'analyse thématique de Paillé & Mucchielli (2021). Comme ces auteurs l'expliquent, afin de traiter les retranscriptions, nous allons d'abord procéder à plusieurs lectures des retranscriptions puis, nous allons les synthétiser sous forme de « thèmes » (Paillé & Mucchielli, 2021). Cette synthétisation permet de garder uniquement les informations les plus essentielles afin de pouvoir plus aisément les comparer. L'analyse des retranscriptions se fait de façon exploratoire, ce qui consiste à « *plonger dans le texte sans a priori afin d'en découvrir rapidement les principaux sujets récurrents* » (Mathieu, 2004, cité par Ganassali, 2008, p.60).

3. Résultats

Il est important de préciser qu'un des participants (P. 9) a été retiré de l'analyse des résultats. En effet, lors de l'entretien, le participant a parlé dans son récit d'un hébergement dans une habitation protégée⁴ ainsi que d'un traitement qu'il prenait pour ses « *problèmes psychologiques* ». En fin d'entretien, le chercheur lui a alors demandé s'il avait eu un parcours d'interné, le participant a répondu qu'en premier lieu non, puis qu'il a été muté dans une maison de défense sociale. De plus, le participant ne désirait pas être seul pour l'entretien et a donc demandé à son accompagnatrice d'être présente. Les modalités de l'entretien différaient alors de tous les autres entretiens. Compte tenu des critères d'exclusion des participants et de l'homogénéité des conditions d'entretien, nous avons décidé de le retirer de l'analyse afin de garantir une fidélité nécessaire dans les profils et récits utilisés dans cette étude.

3.1. Présentation de l'échantillon

Participants	Âge	Comment il se décrit	Année et durée de la dernière incarcération	Situation judiciaire actuelle
Participant 1	67 ans	Râleur	2020 – 4 ans	Libération conditionnelle
Participant 2	42 ans	Introverti	2013 – 2 ans	Libération conditionnelle
Participant 3	87 ans	Doux	2022 – environ 4 ans	Libération définitive
Participant 4	31 ans	En retrait	2025 – 7 mois	Surveillance électronique
Participant 5	73 ans	Convivial	2010 – 15 ans	Mise à disposition
Participant 6	41 ans	Calme	2022 – 1 an et demi	Libération conditionnelle
Participant 7	55 ans	Nerveux	2019 – 6 ans et demi	Libération conditionnelle
Participant 8	32 ans	Calme	2024 – 19 mois	Surveillance électronique
Participant 9	Données non exploitables			
Participant 10	31 ans	Sincère	2015 – 4 ans	Libération définitive
Participant 11	56 ans	« Normal »	2022 – 6 mois	Libération définitive

⁴ Habitation protégée : « *structures résidentielles alternatives et complémentaires à l'hôpital psychiatrique* » (AVIQ, n.d.)

3.2. Présentation des données

Les données ont été énoncées en plusieurs parties comme le guide d'entretien (*cfr. Annexe n°2*) ainsi que la revue de littérature le présentaient : l'expérience de détention puis l'après expérience de détention. Une troisième partie a été ajoutée, à savoir la place de l'expérience de détention dans le récit global de l'individu. Cette division des résultats permet d'observer si un changement identitaire notamment est présent ou non pendant et/ou après l'expérience de détention.

À noter que le mot « participant » sera remplacé par l'abréviation « P. » afin d'alléger le texte.

L'expérience de détention

– La scène positive –

Trouver une scène positive lors de l'expérience de détention a été difficile pour la majorité des participants. Seulement deux participants (P. 3 et P. 11) parlent de réels moments positifs. En effet, le participant 3 raconte le jour où il a eu un déclic concernant ce qu'il avait fait de mal. Le participant 11 quant à lui est le seul à parler dans son récit des liens avec les autres codétenus. Il dit avoir vécu une expérience humaine malgré les conditions. Il décrit un soutien entre détenus et des moments de discussion, de rires : *« il y a des liens qui se créent avec les personnes en prison. Donc oui, je dirais que c'est ça en fait. Ce sont les liens, le côté humain, le côté amitié »*.

· Les temps pour s'échapper de l'incarcération

Ainsi, cinq participants sur dix n'ont vécu aucune scène positive en prison (P. 1, 3, 6, 8, 10). Trois d'entre eux considèrent que leurs moments positifs étaient les jours de permission de sortie (P. 1, 10) ou le jour où ils ont été libérés (P. 4). Les participants 1 et 10 répondent dans un second temps le travail comme élément positif (P. 1, 10).

En effet, quatre participants énoncent le travail ou les cours qu'ils ont pu réaliser en prison : le travail à la ferme (P. 2), les cours de cuisine (P. 1), obtenir son diplôme de soudeur (P. 7) ou tout simplement découvrir le monde du travail étant incarcéré jeune (P. 10). Cela leur a permis de pouvoir passer le temps en prison, rendre la vie un peu plus active : *« Mais dans la perte de temps que j'ai eue en étant en détention, j'ai gagné du temps en apprenant beaucoup de choses quoi. Ça a comblé beaucoup de temps là-bas »* (P. 7).

Le participant 6 quant à lui évoque la routine en prison comme lui ayant permis de faire passer le temps plus facilement.

Le participant 11 utilisait plutôt la lecture pour faire passer le temps : *« Maintenant, les moments, moi, je lisais, surtout, beaucoup. Le seul moment où j'étais véritablement bien, c'est quand je me mettais dans mon lit, le soir, sous ma couverture. [...] J'ai essayé surtout d'occuper le temps libre »*.

· Être soi-même positif

Le participant 5 ne parle pas d'un moment positif mais d'un état d'esprit. À la question *« Est-ce qu'il y a eu un moment que vous décririez de positif durant votre incarcération ? »*, il répond : *« oui, moi. Parce que je suis resté positif. Je dis à tout le monde, à toute personne qui a été incarcérée, c'est ton corps qui est incarcéré, le restant doit être dehors. Il doit être en dehors du corps. C'est le corps qui est incarcéré, c'est tout ce qu'il faut faire. Il faut continuer à vivre »*.

– La scène négative –

· Le début de l'incarcération comme moment charnière

Le début de l'incarcération semble être un moment charnière pour plusieurs ex-détenus (P. 2, 4, 6). « *Ah oui, le début... à [prison 1] c'est difficile, parce que c'est... On se retrouve en pleine incarcération qu'on ne connaît pas. [...]. Le choc carcéral, quand c'est la première fois, c'est plutôt violent.* » (P. 2).

· Le rôle des codétenus

Chez la moitié des participants, les autres détenus ont un rôle dans les scènes négatives vécues (P. 1, 2, 3, 7, 11). « *Il y a des mecs qui sont là qui sont ultras de violence, qu'on peut croiser dans les couloirs, on ne sait pas ce qu'il leur passe par la tête. [...] c'était compliqué. Ils tapaient à la porte, des insultes, tout ça. Là, c'était très dur.* » (P. 2). « *En prison, il n'y a rien de positif hein. Les gens sont agressifs.* » (P. 1). « *La prison, c'est un domaine très dur. On se retrouve avec des gens qui sont très mauvais* » (P. 7).

Le participant 2 a fait mention d'une « crainte » ressentie quant à la réaction des autres détenus par rapport aux faits pour lesquels il a été incarcéré, à savoir, des faits à caractère sexuel : « *Et je demandais même qu'on ferme ma cellule parce qu'on avait un temps libre, où ils ouvraient les cellules et les gens circulaient dans les couloirs. Et là, j'ai demandé à moment donné, parce que tout le monde voulait connaître pourquoi j'étais là. Et je savais que je ne pouvais pas dire, parce que c'était la fin, quoi. Et ouais, c'était compliqué. [...] la première aile qu'on voulait me mettre, il y avait quelqu'un qui était là à ce moment-là, qui savait que j'étais « suspect », quoi. Il dit non, il ne reste pas là, en plus, c'était dans une cellule à plusieurs, on était six ou sept je crois. Il dit non lui il ne reste pas là, parce qu'on va le tuer* ».

· Les conditions de détention

Les conditions de détention sont également un point abordé par la moitié des participants (P. 3, 4, 7, 10, 11). « *J'ai pas aimé aller là-dedans. Et ça s'est mal passé. Et quasi fréquemment, tous les deux, trois jours, j'avais tout le temps des problèmes avec les gardes là-bas. [...] On se sent à l'écart de tout. [...] on est rejeté de tout complet. Donc rejet total. Comme si on était des pourritures. [...] On nous met dans des cages, un peu comme les chiens. Et on nous laisse là pendant 2-3 heures. [...] Qu'on attende une demi-heure, ou je sais pas, ok, il y a des mouvements et tout ce qui s'ensuit, mais on ne doit pas rester 2-3-4 heures. [...] C'est inhumain ce qu'ils font là. [...] moi là-bas, je pleurais tout le temps. Tous les jours* » (P. 4).

« *Les grèves. Pendant 2 mois de grève, complètement enfermé, 24h sur 24 en cellule. J'ai ressenti un petit peu un manque d'appétit pendant ces moments-là. Le fait de se sentir écrasé* » (P. 10).

« *Ça a été l'enfer. Je peux vous dire, s'il y a bien un enfer sur Terre, c'est bien [prison 1]. Tout le monde le sait. Les conditions en général, que ce soient les conditions hygiéniques, que ce soit l'organisation en général, c'est l'horreur. Pour moi, c'est vraiment l'enfer sur Terre. C'est sale partout. [...] C'est vraiment abominable, quand vous arrivez là, vous êtes avalé par le bloc, le bâtiment, il n'y a plus rien qui existe en dehors. [...] Vous devenez un peu comme une bête. [...] Les conditions étaient vraiment terriblement précaires. Vous voyez, c'est pas bien chauffé, c'est des pigeons, des rats qui courent dans la cour* » (P. 11)

· L'éloignement des proches

Les deux autres participants (5 et 8) ont évoqué leur rapport à la famille qui rendait pénible l'éloignement avec elle. « *Oui, beaucoup quand c'était les fêtes de famille et tout ça, c'était le plus dur. Parce que chez moi, je suis fort famille, et vu que j'étais loin d'eux, c'était le plus dur* » (P. 8)

– Une connaissance de soi, un moment ayant induit un changement personnel –

· La remise en question

Tous les participants font part d'un état de réflexion sur eux-mêmes. Les changements que ces moments de questionnement ont pu amener sont des changements dans la manière de penser et d'être. La moitié des participants considèrent « *tout le temps* » (P. 6, 10, 11) ou « *tous les jours* » (P. 4, 5) comme le moment qui les a amenés à réfléchir sur eux-mêmes. Voici ce que le participant 4 partage : « *on réfléchit tout le temps, on est constamment en train de réfléchir. Parce que, du coup, on est dans 3 mètres carrés à tout casser, et donc, même si on a quelqu'un avec nous en cellule, on parle pas tout le temps ensemble. Donc, du coup, c'est le cerveau constamment en train de réfléchir* ».

Le participant 5 exprime la même pensée : « *Je vais dire tous les jours. Parce que c'est une remise en question chaque fois. Chaque jour qui passe, c'est une remise en question. Donc, je vais dire, sur les 15 ans, je vais dire 15 ans. Mais ce n'est pas une remise en question de, oui, mais non, j'aurais dû faire ça comme ça, comme ça. Non, c'est une remise sur soi, sur l'ensemble de ce qu'on est quoi* ».

Le participant 8 exprime également avoir beaucoup réfléchi : « *En fait j'ai vraiment réfléchi parce que j'ai fait énormément de prison, j'ai fait 19 mois, ça m'a fait beaucoup réfléchir. [...] On n'a pas envie de retourner là, alors...* ».

· La prise de conscience

Quatre participants disent s'être rendu compte de ce qu'ils ont fait (2, 3, 7, 10). Le participant 2 raconte : « *Il y avait beaucoup de nature sur le côté et quand on se dit moi je suis enfermé, il y a une grille qui m'empêche d'aller dehors et je peux pas faire ce que je veux. C'est là qu'on prend la conscience de l'incarcération. On se dit vivement que ça s'arrête quoi. Mais après c'est faire tout pour ne pas recommencer, ne pas retomber dedans. [...] C'est une prise de conscience des faits, pourquoi on est là, de ne pas recommencer* ».

Le participant 7 a eu cette remise en question quant à son comportement suite aux entretiens avec les psychologues. Cette remise en question est également exprimée par le participant 3 : « *J'ai pris conscience de ce que j'avais fait de mal* ».

Le participant 10 émet des regrets par rapport à son comportement : « *Evidemment, je me suis dit, mais pourquoi, pourquoi j'en suis arrivé à commettre de tels actes. Parce qu'aujourd'hui, bah ça a eu de lourdes conséquences, aujourd'hui je suis enfermé. Je regarde, par exemple, à travers les barreaux, je ressens des regrets, parce que je sais que je vais rester pendant des années* ».

Le participant 3 est cependant le seul à identifier un moment précis comme étant le moment de changement : « *Mais je me suis rendu compte que j'étais complètement à côté de la plaque. Ça m'a pris un certain temps, j'ai eu pas mal de crises de larmes même. Et puis un jour, j'ai senti que j'étais pardonné. Mais quelque chose de beaucoup plus précis, c'est que ma tête était toujours remplie de mauvaises choses, de mauvais désirs, etc. Complètement vidée. Je me suis réveillé un jour, j'avais l'esprit propre. C'est extraordinaire comme sensation. [...] Mais il a fallu en effet un déclic parce que j'ai commencé mon incarcération... j'ai toujours été un garçon qui s'adaptait à toutes les situations. Alors au début, ben je m'adaptais. Mais après, comme vous le dites, il y a eu un déclic qui m'a fait alors réfléchir sur moi-même* ». Il dira également plus tard dans son récit que lors de ce déclic, il s'est senti transformé et vidé.

Le rôle des agents formels ou informels

Dans cette première partie concernant l'expérience de détention, le rôle d'agents formels a été évoqué uniquement par deux participants. Pour rappel, les agents formels sont des intervenants du système pénal, judiciaire qui accompagnent l'individu de façon professionnelle (Ouellet & Dubois, 2020a).

Ainsi, le participant 3 énonce leur rôle dans sa remise en question : « *Et puis toutes les réunions avec Mme [X - psychologue], avec Mme [X – assistante sociale] de [prison], j'ai réellement pris conscience que j'étais à côté de la plaque* ».

À l'inverse, le rôle des agents formels a occupé une place négative pour le participant 7 : « *Tout ce qui est suivi psychologique, assistante sociale, tout ce qui est pour le dossier quoi. On est vu régulièrement et on revient toujours sur la même chose. Et certaines personnes, donc certaines assistantes sociales ou certains psychologues, voient directement voilà : on est le plus mauvais, on est rien. [...] là-bas, on est condamné, donc ce qu'on l'a fait, c'est qu'on n'est qu'une merde. Et ça, c'est très dur* ».

À noter que les avocats ont été évoqués chez deux participants (P. 1, 11). Voici le rôle que l'avocat du participant 11 a pu avoir dans son parcours : « *J'ai eu heureusement un très bon avocat, qui m'a vraiment très très bien défendu. [...] c'est vraiment un excellent avocat, il est très jeune, il est très humain, et vraiment le courant passait bien entre nous. Il m'a vraiment aidé, il m'a remonté le moral, c'est vraiment quelqu'un de formidable, vraiment quelqu'un de bien. Et ça, ça a été le côté positif* ».

« L'après » expérience de détention

– La scène positive –

La moitié des participants parlent du fait de retrouver leur famille ou une conjointe (P. 1, 3, 4, 5, 8).

D'autres ressentis sont décrits tels que le soulagement d'être sorti (P. 4), ne plus être dans le même état d'esprit qu'avant (P. 6), se sentir libre (P. 8 et 11), l'indépendance (P. 10) ou encore pouvoir faire ce qu'on veut (P. 1).

Pour le participant 2, c'est retrouver un travail et un logement qui l'ont aidé positivement : « *ça a été la reconstruction pour un travail. Ça a été relativement pas facile, mais ça m'a permis d'occuper un confort de vie presque comme à l'époque, avant la prison* ». « *J'ai pu retrouver une stabilité grâce au logement qui me permet de ne pas récidiver. Malgré le négatif, il y a du positif à aller chercher derrière* » (P. 2).

Le participant 7 adopte une posture différente estimant qu'il n'y a rien eu de positif pour lui après l'incarcération. Il dit avoir « *refait une nouvelle vie* » mais décrit cela comme une obligation : « *c'est presque une obligation. Parce que déjà comme ça, on repense au passé, mais alors si on vit avec le passé, on ne vit plus, quoi. On ne vit que dans la détention, malgré qu'on est dehors* ».

– Scène négative ainsi que les défis et difficultés rencontrés –

Cette section reprendra les scènes négatives ainsi que les défis et difficultés rencontrés par les participants depuis leur sortie. En effet, les réponses à ces questions peuvent s'assembler puis les défis et difficultés sont généralement négatifs.

Ainsi, les participants 3 et 8 n'ont pas vécu de scène qu'ils caractériseraient de négatives depuis leur sortie. Le participant 8 considérant qu'il n'a pas rencontré de défis et difficultés en particulier non plus. Le participant 3 parle juste des difficultés qu'il rencontre à travers le fait de prendre de l'âge.

· Avoir tout perdu

Pour de nombreux participants, la prison a eu un impact fort sur leur vie, se retrouvant ainsi, une fois sortis, sans certains besoins essentiels : plus d'argent (P. 1), pas d'emploi (P. 2, 10, 11), pas de logement (P. 2, 11), pas de moyen de locomotion (P. 2). En effet, la prison a un impact fort sur toutes les facettes qui composent une vie. Elle fait « perdre » beaucoup selon plusieurs participants : « *Parce que quand je suis sorti, moi j'ai tout perdu* » (P. 2).

« Oui, tout était cassé. Tout était cassé, il n'y avait plus de relations, plus personne » (P. 1).

« Ça m'a été très dur parce que j'avais perdu toute ma famille, j'avais perdu tous mes amis, je n'avais plus personne. [...] Avant, j'étais une personne très appréciée, j'étais aimé de toute ma famille, j'avais énormément d'amis, et maintenant, je n'ai plus que ma femme et ma fille » (P. 3).

« Toutes les personnes que je connaissais avant sont un peu effacées de mes relations » (P. 6).

Voici comment le participant 11 résume ce que la prison fait perdre selon lui : *« mais, vous savez, quand vous sortez de prison, rares sont les personnes qui ont des situations, des belles situations... ou en tout cas ils perdent tout. Quand on rentre en prison en général on perd tout. Que ce soit votre famille, que ce soit votre travail, que ce soit votre argent, que ce soit votre dignité bien souvent. Et donc, c'est difficile, c'est difficile. C'est un cheminement. » (P. 11).*

· Le poids et l'impact du casier judiciaire

Le casier judiciaire est un sujet pour trois des participants (P. 2, 6, 7.). Ce casier a en effet un impact en particulier sur leur travail, mais pas que. Le participant 7 explique : *« c'est très dur, un casier judiciaire qui nous suit partout, l'agent de quartier qui est tout le temps sur mon dos. Et alors, je fais un emploi, je suis électricien, et il y a des moments où je ne peux pas aller travailler sur certains chantiers parce que c'est l'armée, et que pour l'armée, on ne peut pas avoir un casier judiciaire »*. Il raconte également qu'il n'arrive plus à écouter des chansons ou des programmes avec pour thèmes la prison : *« ça me refait penser à ma détention et je réalise à nouveau que ma vie, elle est finie quoi, c'est un casier judiciaire jusqu'à la fin de ma vie. Et ça, c'est très dur. C'est très dur parce que il y a beaucoup de choses que je ne pourrais plus jamais faire » (P. 7).*

Le participant 6 exprime plutôt une certaine peur liée à ce casier judiciaire dans son travail mais, comme on le comprend tout au long de son récit, également dans sa vie en général : *« il y a la casserole à traîner maintenant. J'ai un peu du mal avec le fait que ça peut apparaître un jour quelque part. J'ai facilement trouvé du travail, on ne m'a pas demandé mon casier de judiciaire, mais il y a peut-être un moment où ça reviendra. E je n'ai pas trop envie de le donner »*.

Le participant 2 explique qu'il a d'abord essayé d'être honnête en présentant son casier judiciaire : *« Quand on me l'a demandé, j'ai tenté l'honnêteté en disant voilà j'ai un casier judiciaire, mais en intérim c'est mega clean, ils ne cherchent même pas à relancer, c'est niet. Du coup bah j'ai arrêté de faire ça. J'ai la chance d'être français, d'avoir un casier judiciaire en France à l'époque qui était vierge. Du coup j'ai joué là-dessus, j'ai présenté ce casier judiciaire-là quand on me le demandait »*.

· Réintégrer la société : une épreuve compliquée

Le participant 2 parle également de la difficulté des premiers instants après la sortie : *« Parce que on se dit est-ce qu'on va s'en sortir quoi. Sorti de prison, on ne connaît rien. [...] Quand on est dehors, il y a beaucoup d'inconnues, on sait pas où est-ce qu'on va dormir, le logement... il y a pas mal de problèmes. Je pense qu'au début, ça fait peur, toutes ces administrations à affronter en sortant de prison »*.

Les participants 5 et 10 ont des difficultés bien à eux. En effet, le participant 5 ayant subi une longue peine de quinze ans, a éprouvé certaines difficultés à revenir après autant d'années. Il exprime avoir perdu des repères physiques et donc se sent quelquefois perdu : *« Revenir, je savais ce que c'était de ressortir, mais c'est de ressortir après autant d'années. Donc il a fallu reprendre des nouveaux repères. Parce qu'on perd vite les repères, donc on est calfeutré dans quelque chose de bien spécifique, et ici il faut retrouver ce que vous aviez avant donc ce sont ces points de repères-là qu'il faut récupérer »*.

Le participant 10 a également eu quelques difficultés quant aux évolutions dans la société, notamment technologiques : *« actuellement, je fais des formations, je cherche de l'emploi, mais c'est quand même difficile parce qu'il y a eu une évolution entre-temps. Et la difficulté, c'est qu'aujourd'hui,*

tout se fait par Internet pratiquement. Avant, tu avais une feuille, un bout de papier, c'était encore le cas avant d'être incarcéré, 2015, 2014, c'était encore le cas. On te donnait ton CV, un bout de papier. Aujourd'hui, pratiquement tout se fait sur Internet. Et puis, voilà, il y a une évolution de la société, et des fois, j'ai du mal à suivre ».

Pour le participant 4, la difficulté se trouvait plutôt sur le plan social, devoir retourner vers les gens. Il exprime : *« Je ne fais plus confiance à personne ».*

– Un point tournant ayant induit un changement important –

· Un logement

Concernant un point tournant ou un changement important depuis la sortie, les récits divergent. Deux participants (P. 1, 2) considèrent qu'avoir leur logement a été un changement important. *« Je vais dire que c'est surtout quand j'ai commencé à avoir mon premier appartement en sortant de prison. Je commençais à voir le bout en tout cas. C'était le plus gros déclic je pense. [...] le fait d'avoir son appartement à soi, se dire : ah, ça y est, on a la prison derrière nous »* (P. 2).

Le participant 1 exprime quant à lui la liberté que l'obtention de son appartement lui a fait ressentir.

· Être libre

Deux participants (P. 3, 6) considèrent le jour de leur libération comme le point tournant de leur récit. *« Le jour de ma libération. Ça c'est... c'est pouvoir se dire que mon épouse et moi, qu'on ne doit pas me reconduire le lendemain. Et puis, je me retrouvais chez moi »* (P. 3).

· Une progression

Le participant 7 exprime plutôt un changement progressif qu'un moment en particulier : *« C'est progressif on va dire. Donc c'est plein de petites choses qui font que tout change quoi. Mais ça ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut du temps pour beaucoup de choses. Donc ici, voilà, aller faire mes courses, il a fallu longtemps pour y arriver. Parce que, pour moi, j'étais tatoué sur le front au début. Pourtant, les gens, ils ne le savent pas, quand on me voit, on ne sait pas dire. Mais c'est ce que moi je repensais tout le temps. Donc, il a fallu le temps pour beaucoup de choses ».*

· Un changement de mentalité

D'autres ont décrit un état d'esprit plutôt qu'un moment comme changement important après l'incarcération. Le participant 8 parle d'être plus calme : *« maintenant je suis beaucoup plus calme qu'avant. Avant d'être incarcéré, avant j'étais fort nerveux, maintenant je suis beaucoup plus calme. Je suis dans le contrôle beaucoup plus ».*

Le participant 10 lui évoque son indépendance : *« le changement important, c'est le fait d'être très indépendant, parce que je n'avais aucune indépendance. Je n'étais pas du tout indépendant, pas du tout. J'étais loin d'être autonome comparé à aujourd'hui ».*

Quant au participant 4, il estime savoir mieux gérer son argent maintenant : *« Avant, je vivais beaucoup pour mes voitures et tout ce qui s'ensuivait. Et maintenant, je me suis racheté une voiture, mais je ne mettrais plus, comme je le faisais avant, tout mon argent dans ma voiture. Donc, du coup, j'essaie de faire plus attention pour mes enfants et tout ce qui s'ensuit ».*

· Un moment en particulier

Le participant 5 considère la naissance de ses petits-enfants comme étant le seul changement ayant vraiment compté pour lui.

Le participant 11 étant sans-abri depuis sa sortie, considère la maison d'accueil dans laquelle il est, autrement dit un centre pour sans-abris, comme étant le principal moment qui a marqué un changement : *« Je pense que la maison d'accueil m'a aidé dans le sens où il y a tout un encadrement d'éducateurs, psychologues, infirmières, etc. [...] Et donc là je peux vous dire qu'au départ, ce qui m'a vraiment, vraiment touché, c'est l'accueil chaleureux que j'ai eu et la confiance qu'ils m'ont portée. [...] Chance, j'ai eu, parce qu'il faisait quand même froid : c'était en plein hiver, j'ai eu la chance d'avoir un lit d'urgence, vous voyez, dans quelle situation... Un lit d'urgence à la maison d'accueil, pour avoir ensuite un studio ».*

Le rôle des agents formels ou informels

Dans cette deuxième partie concernant l'après expérience de détention, le rôle d'agents formels a été évoqué par la majorité des participants (P. 1, 2, 4, 5, 10, 11). *« L'aide au reclassement elle m'a fait beaucoup, elle m'a fait aller au CPAS pour les paiements, quand j'avais des paiements que je ne savais pas les faire moi-même. Tout ça s'est mis en place, c'est formidable, j'ai rien à dire »* (P. 1). Le rôle des psychologues a été énoncé plusieurs fois (P. 4, 10, 11) : *« Donc j'ai eu quand même tout le suivi heureusement psychologique, j'ai eu la psychologue, j'ai eu Monsieur [nom] aussi qui m'a beaucoup aidé, où j'ai pu aussi mettre des mots sur ma vie, sur mon ressenti, sur mes difficultés. Trouver le sens, parce qu'à un moment donné, c'est toujours la même chose, c'est de retrouver un sens à sa vie »* (P. 11)

Le rôle d'agents également informels est présent dans plusieurs récits (P. 3, 4, 5, 8, 10), ici, l'agent informel étant compris sous sa forme non structurée (Ouellet & Dubois, 2020a). C'est essentiellement la famille qui joue un rôle. Par exemple, pour le participant 3, le rôle de sa femme a été essentiel, puisqu'il ne lui restait plus qu'elle après sa période de détention : *« J'ai retrouvé ma femme. J'ai retrouvé ma femme qui m'avait pardonné. Mais disons qu'à un moment donné, elle a dû se poser des questions parce qu'il y en a certains qui la poussaient à divorcer. Mais elle a dit « moi, j'ai fait ces vœux de mariage, pour le meilleur ou pour le pire », elle savait que j'étais en mauvais état et que j'avais besoin d'elle ».*

Le participant 2 mentionne l'aide de personnes en dehors de sa famille, qui ont été bénéfiques pour le « relancer » lors de sa sortie de prison.

Chez le participant 5, ce sont ses filles qui rythment ses journées et qui l'ont soutenu tout au long de son récit : *« [...] mes deux filles m'ont vraiment donné un coup de mieux pendant ma détention. [...], c'est mes filles qui m'ont maintenu pendant ma détention ».* *« Mes filles sont là, 24 heures sur 24. [...] Donc, mes filles me soutiennent quand même beaucoup, beaucoup, beaucoup ».*

Le participant 8 dit être très famille, c'est d'ailleurs ce qui lui a le plus pesé pendant l'incarcération : *« Parce que chez moi, je suis fort famille, et vu que j'étais loin d'eux, c'était le plus dur ».* Depuis qu'il est sorti, un de ses objectifs est de rendre fière sa famille.

La place de l'expérience de détention dans la vie d'un ancien détenu

Lorsqu'on leur demande quelle place les scènes positives ou négatives vécues en prison ont aujourd'hui sur leur parcours depuis leur sortie ou si l'expérience de détention a une place sur leur façon de gérer les défis ou difficultés actuels, leurs récits permettent d'assez facilement dégager quelques dynamiques qui renvoient au processus de désistement. Cette partie permet ainsi de rendre compte plus amplement de la place que la peine privative de liberté a dans la vie globale des individus.

Plusieurs individus peuvent se retrouver dans différentes parties, l'expérience carcérale ayant plusieurs facettes, elle n'occupe pas nécessairement une seule et unique place dans la vie d'un individu.

- L'expérience de détention comme une période du passé, n'ayant plus vraiment de place dans leur vie actuelle

La moitié des participants considèrent avoir laissé en grande partie cette expérience de détention derrière eux (P. 2, 5, 6, 7, 8).

À la question « *Aujourd'hui ça n'a plus de place dans votre vie actuelle ?* », le participant 5 répond : « *Non, pas du tout, non, non, non. C'est fermé, c'est terminé, quoi. Ce qui était prison, est resté prison* ». Durant l'entretien il ajoutera : « *Ça n'a aucune incidence, aucune. Je vous dis, j'ai été libéré, la prison... Une fois que la barrière était fermée, on ne regarde pas en arrière. [...] Donc la prison, ça ne m'a rien apporté* ». Il est important de souligner que le participant 5 ayant purgé une peine de quinze ans, a pourtant donné l'impression, tout le long de l'entretien, de prendre énormément de distance avec son expérience de détention.

Le participant 6 considère la prison comme une sorte de parenthèse : « *J'ai l'impression que c'est déjà très loin. J'essaie de pas trop y penser. Fin je me rappelle à quoi ça ressemblait mais j'ai l'impression que c'est un peu flou. C'est une espèce de parenthèse, c'est assez spécial. [...] Ça n'a plus beaucoup de place. À certains moments en tout cas* ».

Le participant 8 décrit avoir repris ses habitudes : « *En fait la prison, voilà c'est vraiment très dur, mais... C'est pas qu'on l'oublie vite, mais on reprend vite les habitudes de dehors. Alors non, pour moi, ça n'a plus de place dans ma vie la prison* ».

Le participant 2 est le seul à avoir fait part d'une récidive. Il explique alors de façon un peu paradoxale que ce qu'il a retenu de sa détention est de ne pas avoir envie d'y retourner mais qu'il a en même temps tendance à « *mettre de côté* » le négatif ce qui l'a amené à récidiver : « *ça n'a pas empêché de refaire des conneries* ». Il ajoute tout de même en parlant de l'expérience de détention : « *quand on y pense, c'est traumatique* ».

- L'expérience de détention comme facteur d'évolution
 - > Évolution dans le quotidien

L'expérience de détention a pu apporter une partie de positif à 8 participants sur 10 (P. 1, 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11). Pour deux participants (P. 1, 4) le parcours carcéral leur permet aujourd'hui de mieux gérer leur argent. Pour d'autres, elle a modifié leur quotidien : « *Ce qui m'a plu entre guillemets en prison, c'est que j'avais une organisation militaire et je faisais exactement tous les jours la même chose. Une demi-heure ça, un quart d'heure ça, 20 minutes ça. Ça m'a permis de découvrir qu'en organisant tout au millimètre, je suis moins tendu et moins stressé, moins anxieux. [...] J'ai découvert en prison qu'en organisant mon temps et mon emploi du temps, je peux me calmer sans rien d'autre* » (P. 6).

De même pour le participant 7 qui vit maintenant d'une autre manière : « *c'est une grosse perte de temps là-bas et que maintenant, je vis, je vais dire, 30 heures sur 2, quoi. Je suis tout le temps, tout le temps, tout le temps actif pour ne plus perdre du temps* ».

Le participant 10 s'est quant à lui servi en quelque sorte de l'expérience de détention pour se construire un quotidien différent une fois sorti : « *Il y a quand même une petite place [...] Avant la détention, évidemment, j'habitais toujours chez mes parents, donc le fait d'aller en prison, j'ai quand même eu une certaine indépendance. Évidemment, j'ai dû me débrouiller par mes propres moyens, donc c'est normal. Et aujourd'hui, je me débrouille par mes propres moyens [...] donc il y avait des choses que je n'avais pas avant la détention de positif, que j'ai mises en place aujourd'hui* ».

> Évolution dans la façon d'être

Les participants 7, 8, 10 et 11 considèrent que cela a pu contribuer, en partie, à faire évoluer leur façon d'être. Le participant 8 se décrit comme étant fort nerveux avant d'être incarcéré. Maintenant, il se définit comme étant beaucoup plus calme et dans le contrôle.

Les participants 7, 10 et 11 expliquent que l'incarcération les aide dans leur vie actuelle à relativiser et leur a donné confiance quant à leur capacité à faire certaines choses ou à les supporter : *« Un problème ici, un problème maintenant, ce n'est rien à côté de ce que j'ai eu comme problèmes là-bas. Donc ça m'a rendu plus fort »* (P. 7).

Le participant 11 exprime la même idée mais plutôt à travers le contact avec les codétenus plus que la prison elle-même : *« ça m'a aidé, évidemment, le fait d'avoir été incarcéré, de fréquenter toutes sortes de profils, quoi. Je ne suis plus impressionné par personne. Vous voyez ce que je veux dire ? Parce que quand vous allez dans le préau, et que vous voyez des gens qui ont... des assassins, des gens... je ne sais pas, moi, les pires. Après ça, quand vous avez vu ça, et que vous avez fréquenté toutes sortes d'individus, quand vous venez ici, vous êtes à l'insertion, il n'y a plus rien qui vous effraie. [...] ça m'a apporté une certaine confiance en moi, je dirais, par le fait d'avoir fréquenté des personnalités hors normes »*.

Les participants 3 et 11 sont les seuls à exprimer une influence positive quant à leur relation avec les autres : *« je dirais que ça a complètement, je pense, changé ma vision des choses et ma vie. [...] j'ai appris à gérer les situations, le contact humain. Le fait de ne pas être dans l'apparence, mais plutôt vraiment dans le ressenti. Être humble, ça m'a appris surtout à être humble. [...] Donc ça, c'est bien, c'est un plus »* (P. 11). *« Je suis beaucoup plus attaché à mon épouse. Parce que je lui suis reconnaissant de ne pas m'avoir laissé tomber »* (P. 3).

· L'expérience de détention comme un vécu laissant des traces

Le participant 1 a gardé un certain stress concernant son vécu en prison. Il exprime avec émotion : *« Oui, le stress tout le temps. Même en sortant, maintenant ça va mieux, mais quand j'entends... Quand j'entends des pas, je suis foutu. Je suis stressé qu'ils viennent chez moi, quand je les entends.. Excusez-moi. Je prends encore des médicaments pour l'anti-stress. Ça, c'est terrible. J'ai peur de me faire arrêter. Je me connais, moi. Je ne sais pas les voir ces gens-là »*.

Le participant 4 a également gardé des séquelles notamment pendant son sommeil : *« Déjà, j'ai du mal pour dormir. Déjà, de base. Et là, c'est pire, depuis que j'ai été en prison, il y a des jours où, je me réveille, et j'ai l'impression d'être encore là-bas. Je fais même encore des cauchemars et je ne veux pas y retourner, je ferais tout pour ne pas y retourner »*. L'expérience de détention a aussi un impact sur sa manière d'être, au début pouvant être compris comme une évolution positive mais au fur et à mesure, on comprend la place négative que ça occupe : *« je suis ressorti plus fort que ce que je pensais être. Donc, en soi, ça m'a aidé à réfléchir sur beaucoup de choses. Comment dire... Du coup, maintenant, c'est pire qu'avant. Si je blesse quelqu'un en parole, pas méchamment, mais je dirais ce que je pense, et tant pis voilà. Ben du coup en gros, ça m'endurcit. [...] ça m'endurcit complètement »*. À noter que le participant 4, tout le long de son récit, avait une posture très défensive quant au monde carcéral. Une place positive aurait donc été en contradiction avec la posture adoptée.

Le participant 11 rejoint cette idée selon laquelle l'expérience de détention a pu l'endurcir mais sur une vision plus globale de lui-même ou de la société : *« quand je suis sorti, je suis sorti vraiment avec une haine. Je suis sorti vraiment plus méchant que quand je ne suis rentré. Oui, voilà, c'est l'effet que ça a eu sur moi. De là, je pense que ça m'a détruit certaines valeurs dans l'éducation ou dans mes croyances personnelles sur la société. J'ai été déçu »*.

Concernant le participant 5 étant actuellement sous mise à disposition, il exprime : *« je dois signaler presque tout ce que je fais. [...] Je ne suis pas bien, je ne suis pas bien dans ma peau parce que je me dis : je suis libre sans être libre. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire »*. Il dira également : *« La prison, c'est le corps avec la tête dehors. Maintenant, le corps est dehors, la tête aussi, mais j'ai l'impression qu'on essaie de mettre une coiffe sur ma tête »*.

Le participant 6 a adopté une posture très renfermée durant l'entretien. Nous pouvions ressentir une certaine crainte voire une honte par rapport au fait de partager son expérience. En effet, il exprime la place qu'il essaye de donner, ou plutôt de ne pas donner à l'expérience de détention dans sa vie : *« J'essaie que ça ait le moins de place possible dans ma vie, puisque j'en parle à personne, à part ici. [...] je ne veux pas que les gens sachent. [...] De toute façon, c'est de ma faute donc euh... [...] C'est plutôt fatigant de se faire des nouvelles connaissances tout en sachant qu'elles peuvent disparaître réellement si jamais il y a quelque chose qui s'ébruite »*.

· La prison comme préparant à la vie future

Le participant 2 parle d'une partie bénéfique de l'expérience de détention : *« reprendre une vie active en prison, pour la sortie, je pense que ça a été extrêmement bénéfique »*.

Quant au participant 11, c'est d'une autre manière que la prison a pu le préparer à ce qu'il a vécu une fois dehors : *« comme je venais de la prison, je dirais que ça m'avait préparé d'une certaine manière à avoir cette vie précaire. Je dirais que ça m'a aidé, parce que finalement, c'est une situation que je n'aurais peut-être pas acceptée, je n'aurais jamais pu accepter psychologiquement dans une autre situation, si je n'avais pas vécu ce que j'avais vécu »*.

« Si vous pouviez donner un conseil à quelqu'un qui va arriver à la fin de son expérience de détention, quel serait-il ? »

Cette question, comprise dans le guide d'entretien, permet d'identifier, à travers les conseils formulés par les participants, l'élément le plus significatif pour eux que ce soit durant leur détention ou au moment de leur sortie.

Voici le résumé des différents conseils donnés par les participants : se débrouiller pour avoir de l'argent (P. 1), s'accrocher, ne pas baisser les bras (P. 2), faire les démarches nécessaires pour avoir, lors de sa sortie, de l'aide par les différentes administrations (P. 2, 10), se dire que la sortie va arriver *« parce qu'il faut avoir un mental de fou pour rester là »* (P. 4), ne pas regarder derrière et avancer une fois sorti (P. 5), ne pas croire que la vie s'arrête parce qu'on a fait de la prison (P. 7), ne plus commettre les mêmes erreurs (P. 8), casser ses mauvaises habitudes avant la sortie (P. 10) ou encore écouter son cœur, se poser les bonnes questions et faire ce qu'on aime réellement dans la vie (P. 11).

Le participant 6 est le seul à ne pas avoir donné de conseil estimant qu'il n'a aucun conseil à donner à personne. Cette réponse vient confirmer l'impression selon laquelle il semblait très renfermé sur son expérience de détention.

Nous finirons avec le conseil du participant 3 qui a émis un développement plus complexe : *« se rendre compte qu'il y a des lois. Pas les lois des hommes, mais il y a une manière de vivre qui nous est proposée, je ne dirais pas imposée, et qui apporte le bonheur. Et voilà, se révolter contre ces lois, c'est faire sa catastrophe. [...] Et c'est de les suivre, parce que depuis que j'ai chassé mon ancienne manière de penser, je suis beaucoup plus heureux, là. Même si j'ai passé quatre ans d'inactivité. Ça, ça m'a été très pénible, mais par contre, j'ai libéré mon esprit. Et ça, ça vaut de l'or »*.

4. Discussion

La présente recherche visait à explorer les trajectoires de désistement de justiciables et les défis associés à la peine privative de liberté, en s'intéressant plus particulièrement à la manière dont d'anciens détenus mettent en récit leur incarcération dans le récit global de leur vie.

4.1. Mise en perspective et interprétation des résultats

Les résultats montrent une certaine ambivalence quant à la place de l'incarcération dans le récit global de vie des individus. En effet, elle a principalement été une expérience de souffrance et de perte, mais a également été une période de réflexion, d'apprentissage et, pour certains participants, de transformation. La peine privative de liberté n'apparaît donc pas comme une expérience intrinsèquement vectrice de changement identitaire. Le changement identitaire semble plutôt dépendre de la manière dont l'expérience de détention est vécue, interprétée et utilisée par l'individu, mais également des possibilités qui lui sont offertes après sa sortie.

La peine privative de liberté comme expérience difficile

La difficulté rencontrée par la majorité des participants à identifier une scène positive vécue en prison constitue un premier élément important pour comprendre la place de l'incarcération dans leur récit de vie. Cette difficulté renvoie aux nombreuses souffrances susceptibles d'accompagner l'expérience de détention, comme l'ont notamment montré Crewe et al. (2022). Toutefois, les sources de souffrance mises en avant par les participants ne correspondent pas entièrement à celles identifiées dans cette littérature. Alors que Crewe et al. (2022) soulignent notamment le manque des proches, ainsi que le manque d'intimité et de sécurité émotionnelle, le manque des proches n'a été évoqué que par deux participants comme une scène négative vécue en prison, tandis que le manque d'intimité ou de sécurité émotionnelle n'a pas été abordé.

En revanche, dans les récits analysés, les principales souffrances concernent les conditions de détention et les relations avec les codétenus. Les conditions de vie quotidienne en prison sont effectivement présentées par Crewe et al. (2022) comme pouvant peser sur la vie des détenus. Cependant, nos résultats suggèrent que leurs conséquences peuvent dépasser le temps de l'incarcération. En effet, certains participants rapportent des répercussions au-delà du temps passé en prison, telles qu'un manque de confiance envers les autres, un stress constant ou encore des cauchemars. Ces difficultés sont, effectivement, identifiées par Ouellet et Dubois (2020b) comme étant des troubles émotionnels post-condamnation. L'incarcération semble ainsi encore occuper, dans certains récits, une place dans la manière dont certains participants vivent leur quotidien et leurs relations avec les autres.

L'expérience de détention est également vectrice de sentiments négatifs. Trois participants considèrent la détention comme un endroit où ils sont traités comme des « pourritures » ou des « chiens », allant jusqu'à qualifier la prison « d'enfer sur Terre » avec un traitement inhumain. L'utilisation de ces métaphores dans leur mise en récit est considérée, selon Crewe (2021), comme pouvant permettre aux ex-détenus d'exprimer des aspects de l'enfermement qui seraient autrement plus difficiles à communiquer. Leur utilisation participe donc à la construction narrative de l'expérience vécue par ces participants.

Plusieurs participants évoquent également le sentiment d'être totalement rejetés, coupés du monde extérieur et séparés de celui-ci par des barreaux. Ce vécu rejoint la conception de l'incarcération telle que décrite par Castel (1995, cité par Landreville et al., 1998), selon laquelle la prison permet de « *mettre à l'écart, le plus longtemps possible, des indésirables, des « inutiles au monde »* » (p. 74). Ainsi, certains

récits semblent montrer que l'incarcération peut être vécue comme une rupture avec le monde social, venant s'ajouter à la rupture physique avec ce monde-là.

La manière dont l'expérience de détention est vécue semble également pouvoir dépendre de la nature des faits ayant conduit à l'incarcération. En effet, Crewe et al. (2022) estiment que la manière dont les détenus vivent leur peine peut être davantage déterminée par ce qu'ils ont fait que par ce que la prison leur fait. Nos données ne permettent pas de tirer de conclusion générale à ce sujet puisque les participants n'ont pas été questionnés quant aux raisons de leur incarcération. Le récit du participant 2 apporte néanmoins un élément intéressant. De ce fait, ayant évoqué des faits à caractère sexuel, il raconte avoir subi des comportements parfois agressifs à son égard de la part des autres détenus. Son récit peut donc suggérer que le vécu de la détention, et donc la place qu'on lui donne dans son parcours une fois libéré, peut être influencé par le profil du détenu et par la manière dont les autres détenus vont interagir avec lui. C'est également ce que la moitié des participants ont mis en avant lors du choix de leur scène négative, décrivant un rôle négatif joué par les autres détenus.

L'incarcération apparaît donc dans les récits comme étant principalement une expérience difficile à vivre. Toutefois, cette signification n'est pas unique, certains participants attribuant d'autres significations à cette expérience dans leur récit de vie.

Du temps perdu au temps réinvesti : la détention comme début de réflexion

La notion de temps a été évoquée de manière récurrente dans les récits des participants, permettant de mettre en évidence différentes façons dont l'incarcération est intégrée dans leur vie en général. Le temps passé en prison peut d'abord être vécu comme un temps perdu ou enlevé de la vie de l'individu. Cette conception du temps renvoie à la notion de temps diachronique en prison, qui représente le temps de vie enlevé par la peine considérée comme une « parenthèse carcérale » (cours de Prisons et emprisonnement, 2024). Le participant 7 décrit ainsi sa détention comme une grosse perte de temps. Toutefois, cette perte de temps en prison a modifié sa manière de penser le temps dans sa vie actuelle. Il mentionne une vie constamment active « *pour ne plus perdre de temps* » (P. 7). Il évoquera également plus tard : « *dans la perte de temps que j'ai eue en étant en détention, j'ai gagné du temps en apprenant beaucoup de choses* ». La prison est alors racontée comme une perte de temps, mais en même temps comme un gain de temps. Cette contradiction montre que la signification de l'expérience de détention peut évoluer dans le récit global de vie, lui accordant au départ une place négative, évoluant au fur et à mesure du récit pour prendre une place plus positive.

Le temps carcéral peut aussi être structuré par la routine imposée en prison. Cette routine est comprise dans le temps synchronique, qui correspond à la manière dont l'institution carcérale détermine un temps pour chaque chose, comme les repas, les sorties ou les visites (cours de Prisons et emprisonnement, 2024). Cette organisation a été vécue positivement par certains participants. Pour le participant 6, le rythme mis dans ses journées grâce à cette organisation, lui a permis de découvrir qu'organiser ses journées diminuait son stress et son anxiété, ce qu'il continue à mettre en place actuellement dans sa vie. La routine carcérale étant initialement une contrainte imposée par la prison, elle peut alors devenir une ressource à utiliser dans sa vie une fois sorti. Cette notion de routine peut être comprise comme faisant partie du désistement primaire, plus particulièrement de la phase de séparation. Cette phase implique des changements dans la routine au sens large. Ceci rejoint l'idée de Bullock et al. (2019) selon laquelle les prémices du désistement peuvent débuter en prison et être renforcés par les activités structurées et l'autonomisation en détention. Le participant 10 peut également s'inscrire dans cette vision, puisqu'il a totalement gagné en indépendance grâce aux différentes activités durant sa détention.

Dans ce temps organisé, il y a également une grande place pour le temps vide. Certains participants ont développé des stratégies afin de le combler ou de lui donner plus de sens. Selon Goffman (1961), l'installation fait partie des stratégies d'adaptation possibles. Elle consiste à cumuler des bénéfices pouvant être tirés de la détention pour se rapprocher d'une existence « normale ». La moitié des participants ayant suivi des cours ou travaillé durant leur incarcération, ils s'inscrivent dans cette vision du temps. Le travail et les formations permettent ainsi d'investir le temps carcéral.

Ces résultats montrent que la peine n'est pas racontée uniquement comme un temps subi. Dans une autre perspective, nous pouvons comprendre le temps en détention comme un temps mis à disposition pour mener une réflexion sur soi. En effet, tous les participants ont, à des degrés différents, évoqué une réflexion sur eux-mêmes durant leur détention. Cette réflexion a poussé six participants à considérer l'expérience de détention comme leur ayant permis d'évoluer dans leur manière d'être et de penser, par exemple en estimant ne plus être dans le même état d'esprit. Ce constat rejoint les travaux de plusieurs auteurs (Crewe et al., 2017 ; Schinkel, 2014 ; Toch, 2010, cités par Bullock et al., 2019), selon lesquels le désir de changer peut facilement arriver en prison puisque les détenus disposent d'un temps important de réflexion. Ainsi, quatre des six participants qui ont remarqué une évolution dans leur manière d'être, ont également pris conscience de leurs actes durant cette période de réflexion en prison. Ces éléments peuvent être mis en lien avec les processus de changement identitaire nécessaire au désistement secondaire (Maruna, 2001 ; Farrall & Maruna, 2004).

Cependant, il est important de distinguer le récit d'un changement identitaire du désistement réel. Le fait qu'un participant raconte avoir changé sa manière d'être ou de penser ne permet pas, à lui seul, d'affirmer qu'il est totalement engagé dans un processus de désistement secondaire. Toutefois, il reste un élément important dans la compréhension du sens qu'il donne aujourd'hui à son incarcération, devenant un moment qui a potentiellement contribué à une prise de conscience ou à un changement sur le long terme.

De la prise de conscience au changement identitaire : une transformation propre à chacun

La réflexion sur soi occupe une place particulièrement importante dans le récit des participants 3 et 11. En effet, ces deux participants, qui sont également ceux qui ont fait part de leur croyance religieuse, semblent avoir des réflexions plus poussées sur leur parcours et leur compréhension d'eux-mêmes. Ceci renvoie notamment à une forme d'introspection dans leur récit narratif, considéré par Vaughan (2007) comme faisant partie des mécanismes du désistement secondaire. De plus, avoir la foi peut être un facteur incitant les individus à faire preuve d'une plus grande compréhension de soi et à participer à un changement personnel (Maruna et al., 2006, cité par Bullock et al., 2019). Pour le participant 3, cette dynamique permet également de mieux comprendre la scène positive vécue durant son incarcération. Elle est effectivement décrite comme un déclic où, du jour au lendemain, son esprit était nettoyé. Son récit global, comprenant cette scène positive, peut alors rendre compte de l'importance de l'expérience carcérale dans sa transformation personnelle mais également dans sa vie globale, ce qui renvoie au mécanisme de changement compris dans le désistement secondaire.

Toutefois, les résultats montrent que cette transformation identitaire si flagrante, est plus nuancée chez la majorité des détenus. Trois participants considèrent l'incarcération comme leur ayant permis de gagner confiance en eux ou en certaines de leurs capacités. Bullock et al. (2019) reconnaissent l'estime de soi parmi les facteurs pouvant favoriser le désistement. D'autres participants, se décrivent, au contraire, comme étant détruits une fois sortis, et totalement endurcis, allant jusqu'à considérer que leur vie est finie. L'incarcération peut donc produire tant des effets positifs pour certains individus, que des effets négatifs, fragilisant d'autres. En revanche, bien que la peine privative de liberté représente un

contexte propice à la réflexion pour tous les participants, elle ne peut pas être considérée comme une cause amenant forcément un changement identitaire.

Parcours post-incarcération et changement identitaire

Les transformations éventuellement commencées en prison sont, une fois sorti de prison, vite confrontées aux conditions sociales pouvant les renforcer ou, dans la plupart des cas, les fragiliser. Le travail occupe notamment une place importante dans plusieurs récits.

En effet, de nombreux participants évoquent l'importance d'avoir travaillé en prison, d'avoir retrouvé un emploi après leur sortie ou d'essayer de trouver du travail pour leur futur. Cette place du travail rejoint les différentes recherches sur le désistement. Selon Farrall (2004, cité par Stone, 2020), l'emploi jouerait un rôle plus important dans le désistement des hommes que dans celui des femmes. De manière générale, l'emploi est considéré comme une composante essentielle au processus de désistement (F.-Dufour et al., 2018 ; Ward et al., 2022). En effet, le changement identitaire, renvoyant au désistement secondaire, peut être renforcé par d'autres changements, notamment dans la routine sociale et dans les opportunités telles que la recherche d'emploi (Bullock et al., 2019). Ces changements permettent de construire une base plus solide pour s'engager dans le désistement (Giordano et al., 2002, cité par Bullock et al., 2019). Ainsi, plusieurs participants possèderaient déjà cette base afin de s'engager dans un potentiel désistement.

Cependant, les participants soulignent également les obstacles auxquels ils sont confrontés. Trois participants mentionnent l'impact du casier judiciaire dans le monde du travail. La réinsertion sociale, composante du désistement, repose entre autres sur l'obtention d'un emploi (Venet, 2011 ; Guillaïn, 2022). Or, le casier judiciaire complique cet accès au travail et représente un réel frein à cette réinsertion (Guillaïn, 2022). Les conditions pourtant nécessaires à la construction d'une nouvelle identité, peuvent donc parfois être entravées par le statut d'ex-détenu.

Cette difficulté liée au casier judiciaire peut également être comprise comme une forme de stigmatisation sociale (Healy, 2012 ; Bullock et al., 2019 ; Ouellet & Dubois, 2020b). Cette dernière peut être intériorisée par les participants prenant alors la forme d'une auto-stigmatisation (Healy, 2012 ; Louan, 2019 ; Ouellet & Dubois, 2020b). Le participant 6 exprime notamment la crainte que son casier judiciaire soit découvert, que ce soit dans son travail ou dans ses nouvelles relations amicales. Cette crainte peut être due à un potentiel sentiment de honte voire une peur du jugement (Ouellet & Dubois, 2020b), ce qui peut modifier le comportement de l'ex-détenu en faisant, par exemple, taire ses antécédents judiciaires ; ce que fait effectivement le participant (Ouellet & Dubois, 2020b). Cette auto-stigmatisation est également présente chez l'individu 7 qui rapporte avoir eu peur de sortir de chez lui car il avait l'impression que l'étiquette d'ex-détenu était « *tatouée sur son front* ».

Ces récits montrent que le changement identitaire ne dépend pas uniquement de la définition que l'individu fait de lui-même. Il dépend également des dynamiques présentes dans l'environnement social et de la reconnaissance, ou non, de la nouvelle identité par la société (renvoyant au désistement tertiaire). Ces mécanismes de stigmatisation entravent fortement le changement identitaire car ils peuvent enfermer l'individu dans une identité délinquante (Louan, 2019), voire être prédicteurs d'un risque de récidive (LeBel et al., 2008, cité par Louan, 2019).

D'autres difficultés sont rencontrées par les participants et entravent leur reconstruction post-carcérale. Six participants ont expliqué les difficultés, une fois sortis de prison, liées au fait d'avoir tout perdu, se retrouvant souvent sans emploi et sans famille. Cette rupture des liens sociaux et professionnels sont des facteurs qui favorisent la persistance (Bullock et al., 2019). Le parcours du participant 2 illustre

bien cette difficulté. Sa récidive a eu lieu dans un contexte de rupture des lieux sociaux et professionnels, ce qui a pu contribuer à le mener vers cette trajectoire.

Toutefois, le participant 2 a, par la suite, retrouvé un travail, un logement et plusieurs contacts sociaux, pouvant être synonymes d'engagement dans une nouvelle trajectoire. Les discours dans son récit actuel, tels que « *faire tout pour ne pas recommencer, ne pas retomber dedans* », viennent appuyer cette hypothèse. Néanmoins, les trajectoires criminelles qui suivant des parcours en « zigzag » où peuvent s'alterner des périodes d'activités et d'accalmie (Laub & Sampson, 2003; Piquero, 2004, cités par F.-Dufour et al., 2016), il est difficile d'estimer si ce participant se trouve dans une période d'accalmie ou s'il est réellement engagé dans un processus de désistement. Son cas illustre bien le caractère progressif et non-linéaire du désistement. C'est ce qui rend difficile la certitude d'un désistement ou d'une persistance (F.-Dufour et al., 2021).

La place limitée des agents formels ou informels

Enfin, les récits mettent en évidence la présence d'un désistement assisté, tant sur le plan formel, à travers les psychologues et l'aide au reclassement, qu'informel, notamment à travers la famille (Ouellet & Dubois, 2020a ; F.-Dufour & al., 2024). Toutefois, leur rôle semble globalement avoir été présent sous une forme passive dans l'ensemble des récits. Aucun participant ne fait mention de l'intervention d'agents formels ou informels comme ayant eu un réel impact sur leur mode de vie ou sur l'abandon de la trajectoire criminelle.

Cependant, les participants 2 et 3 constituent des exceptions. Le participant 2 mentionne le rôle d'agents informels qui ont eu un impact sur sa trajectoire criminelle : « *d'avoir eu des personnes qui étaient là, qui ont été bénéfiques pour me relancer. Et grâce à ça, j'ai pu rebondir et puis retrouver une stabilité qui me permet de ne pas récidiver* ». Le participant 3 évoque un rôle au niveau des agents formels, et raconte que les rencontres avec sa psychologue et son assistante sociale l'ont aidé à réellement prendre conscience qu'il était « *à côté de la plaque* » (P. 3). Leur intervention semble donc avoir fait émerger, ou avoir contribué, à une prise de conscience chez le participant. Ceci fait écho à ce que la littérature met en avant quant au rôle parfois essentiel d'agents formels.

Cependant, il est important de nuancer les résultats obtenus. Le rôle d'agents formels ou informels peut être passé au second plan dans la construction de certains récits. En effet, aucune question n'a été posée aux ex-détenus quant à la participation, ou non, de personnes ayant contribué à leur changement, leur remise en question ou toute autre étape de leur récit. L'accent a davantage été placé sur leur propre rôle et leur perception uniquement.

La place multidimensionnelle et évolutive de l'incarcération dans le récit global de vie

Globalement, les résultats montrent que les participants n'accordent pas la même place à l'expérience de détention dans leur récit de vie. Certains l'associent à la souffrance, à la perte de temps, au rejet et aux conséquences négatives post-carcérales. D'autres la considèrent progressivement comme une période pouvant avoir une facette positive : apprendre, travailler, structurer son quotidien, réfléchir sur soi ou évoluer.

Ainsi, chaque participant a sa propre interprétation de l'expérience vécue. Cette interprétation n'est pas figée dans le temps et peut évoluer en fonction des événements de vie. En effet, la place que l'expérience de détention occupe dans les récits de vie semble dépendre de ce qui s'est produit durant l'incarcération, mais également de ce qui s'est produit après celle-ci. Une expérience carcérale vécue négativement, peut être réinvestie différemment si l'individu trouve un emploi, retrouve des relations sociales ou développe une nouvelle manière de vivre ou d'être. Mais les événements qui suivent l'incarcération peuvent

également renforcer la perception initiale de la prison. De ce fait, une expérience carcérale vécue négativement peut être renforcée par les difficultés rencontrées à la sortie, telles que la stigmatisation ou encore le poids du casier judiciaire dans le monde du travail, venant ainsi consolider la perception négative, et compliquer la construction positive d'une nouvelle identité.

En revanche, les résultats viennent appuyer le désistement comme étant un processus dynamique et non un état réduit à un instant T. Les récits sont emprunts de changements, d'évolution ou encore de tentative de construction. Toutes ces dynamiques sont éminemment dépendantes de l'interaction entre les trois éléments suivants : les ressources individuelles, les opportunités disponibles, et le regard social. Ceci peut renvoyer à la théorie interactionniste du désistement de Laub et Sampson (2003). En effet, cette théorie montre les interactions entre la volonté de l'individu et les influences de son environnement, considérant ainsi le désistement comme un processus personnel et social (Laub & Sampson, 2003). Dès lors, si le désistement se construit dans l'interaction entre les trois éléments cités ci-dessus, il est essentiel de s'intéresser à la manière dont les individus les perçoivent et les interprètent. Effectivement, l'expérience de détention ayant possiblement un impact sur ces trois composantes, les récits des participants permettent de se rendre compte de la place qu'elle occupe dans leurs récits globaux de vie. C'est à travers cette place que nous pouvons considérer la peine privative de liberté comme une étape, ou non, du changement identitaire.

4.2. Limites et forces de l'étude

Plusieurs éléments de cette étude peuvent constituer à la fois des limites et des forces.

Tout d'abord, s'agissant d'une méthodologie qualitative, cette dernière fait appel à la subjectivité du chercheur. Elle induit donc une part d'interprétation subjective des résultats. Au-delà de cette interprétation du chercheur, les matériaux constituant nos résultats émergent de récits également subjectifs de la part des participants. Selon Presser (2009), « *le récit est une certaine interprétation de ce qui se passe ou s'est passé, y compris une interprétation de ses propres actions* » [traduction libre] (cité par Helfgott et al., 2020, p. 612-613). La subjectivité du récit des participants est impactée par ses propres expériences, elles-mêmes influencées par divers facteurs sociaux, situationnels et culturels (Singer, 2004). En revanche, cette subjectivité dans le traitement des récits recueillis permet de dépasser une des critiques envers certains champs de la criminologie qui, selon Crewe et al. (2019), utilisent les matériaux des entretiens comme « preuves ». La subjectivité permet, ainsi, de dépasser leur sens premier pour chercher à comprendre « *leurs significations sous-jacentes* » (Crewe et al., 2019, n.p.). Ceci constitue, dès lors, une force de notre étude.

Ensuite, l'utilisation de l'entretien qualitatif comme outil de récolte peut également apporter une lacune concernant la portée des résultats. En effet, au-delà des divergences individuelles caractérisant chaque participant, l'expérience de détention peut varier en fonction de l'établissement pénitentiaire, de la durée de la peine ou encore de la nature des faits commis. Compte tenu du fait que nous n'avons pas pris en compte ces éléments dans notre analyse, et au vu de la variété et de la diversité des profils interrogés, nous devons rester prudents quant à la généralisation de nos résultats à tout ex-détenu au-delà de cette étude. Cependant, ces éléments ont tout de même été mentionnés dans plusieurs récits, prouvant bien leur potentielle influence sur la manière de vivre l'expérience de détention. Par exemple le participant 2 faisant part de son expérience avec les autres détenus en tant qu'auteur de faits à caractère sexuel, ou encore le participant 11 expliquant que ces deux incarcérations étaient bien différentes, l'une dans une prison semi-ouverte, l'autre dans une prison fermée. L'expérience d'incarcération n'est donc pas homogène (Bullock et al., 2019). En outre, bien que notre échantillon soit uniquement composé d'hommes, l'hétérogénéité de nos participants, et de leurs expériences, constitue une certaine richesse

de notre étude. Elle permet d'offrir une compréhension de plusieurs dynamiques communes à des participants ayant pourtant, au départ, des profils différents.

Ce qui pourrait être considéré comme une faiblesse de notre étude concerne la divergence des modalités de passation des entretiens, puisque certains entretiens ont été réalisés en présentiel alors que d'autres ont été menés par visioconférence. Cependant, dans le cadre de notre recherche, ceci s'est avéré être davantage une force, permettant de répondre à la demande spécifique formulée par certains participants de réaliser l'entretien à distance, et ainsi de leur permettre d'être plus à l'aise lors du partage de leur récit. En effet, partager un récit si personnel peut s'avérer compliqué sans avoir eu l'occasion d'instaurer un réel climat de confiance avant l'entretien en question. Crewe et al. (2022) mettent en évidence l'importance de solides bases relationnelles avec les ex-détenus pour faciliter l'échange avec eux par la suite. Cet élément pourrait, par ailleurs, expliquer pourquoi certains de nos entretiens étaient de courte durée. Effectivement, des participants semblaient, dans leur langage verbal et non verbal, assez fermés à l'idée de partager pleinement leur vécu. Le nombre important d'entretiens réalisés permet de pallier, en partie, cette limite.

Enfin, le fait que huit participants sur dix ont terminé leur expérience de détention il y a moins de trois ans, et qu'un participant est en libération conditionnelle probatoire, permet de réduire quelque peu le risque de « faux souvenirs » rapportés par leur récit. Les faux souvenirs sont « *des souvenirs qui présentent des distorsions par rapport à l'expérience réelle, intégrant des interprétations et des inférences* » (Corson & Verrier, 2013, p. 13). Dès lors, une période assez courte entre leur expérience carcérale et leur partage de celle-ci permet une certaine authentification des récits.

4.3. Implications futures

Un approfondissement de certains éléments dans le parcours des participants pourrait constituer un axe intéressant pour de futures recherches. Tout d'abord, comme mentionné précédemment, nous pourrions questionner dans quelle mesure la durée de la peine privative de liberté, le régime de détention, l'emplacement de l'établissement, ou encore la nature de l'infraction commise sont susceptibles d'influencer le vécu et le changement identitaire ancré au processus de désistement des individus. Concernant la durée de la peine, par exemple, un participant (P. 6) a manifesté que, selon lui, si l'incarcération avait duré dix ans ou six mois, « *le résultat aurait été le même* ».

De plus, il serait intéressant de comparer si la peine privative de liberté diffère d'autres types de peines, telles que les peines alternatives, sur le changement identitaire.

Enfin, notre étude prenant en compte uniquement le vécu de la dernière incarcération, il serait pertinent d'examiner l'expérience des incarcérations antérieures, celles-ci pouvant influencer la manière dont les participants vivent et perçoivent leur dernière incarcération. En guise d'illustration, le participant 11 a été incarcéré à deux reprises et considère sa première incarcération comme pouvant « *briser un homme comme rien* », contrairement à la seconde.

5. Conclusion

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes intéressés à la peine privative de liberté comme vectrice de changement identitaire dans le processus de désistement d'anciens détenus. Pour ce faire, une méthodologie qualitative a été privilégiée au travers d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de onze participants masculins. Ces entretiens visaient à explorer comment ces anciens détenus mettent en récit l'expérience d'incarcération dans le récit global de leur vie.

Les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence que l'incarcération occupe une place ambivalente et évolutive dans le récit global de vie des anciens détenus. Elle est principalement racontée comme une

rupture marquée notamment par de la souffrance, une perte de temps ou encore un rejet et dont les conséquences persistent au-delà de la détention. Toutefois, cette expérience peut progressivement être réinvestie dans le récit comme une période ayant permis de prendre du recul, d'apprendre, de structurer son quotidien ou de réfléchir à sa façon d'être ou de penser. La place qui lui est accordée semble donc dépendre autant de l'expérience vécue en détention que des événements et des possibilités rencontrés après la sortie. L'incarcération peut alors être vue comme une étape dont la signification peut évoluer au fil du parcours de vie et du processus de désistement des individus.

Les résultats ne permettent donc pas de considérer la peine privative de liberté comme une expérience produisant systématiquement un changement. Toutefois, elle peut constituer un contexte de changement sans forcément en être le moteur. Ce changement n'est pas toujours de nature positive, certains participants décrivant un sentiment de destruction et d'endurcissement, d'autres une confiance en soi et une introspection révélatrice. De cette manière, lorsque le changement est positif, il peut établir une base solide pour le changement identitaire une fois sorti, voire, dans certains cas, déjà l'amorcer en prison.

Bien que cette recherche n'offre pas une compréhension totale de tous les facteurs entrant en jeu dans le changement identitaire lors du possible désistement des participants, elle permet néanmoins d'accéder à une certaine compréhension plus approfondie du phénomène.

De plus, plus largement, cette étude permet de mettre en avant la reconnaissance de la réflexivité des acteurs, ici, d'anciens détenus, en interrogeant la manière dont ils pensent leurs propres pratiques, interprètent leurs expériences et ajustent leurs actions en fonction du contexte social dans lequel ils évoluent (Devresse, 2026). Cette approche souligne ainsi l'importance de reconnaître la capacité des justiciables à penser leur propre réalité (Devresse, 2026).

Participant 11 : *« J'ai voulu à un moment donné, jouer un peu au reporter, vous voyez, et écrire les histoires et faire des récits de chaque personne parce qu'il y a tellement de choses à dire, il y a tellement d'histoires différentes, intéressantes. [...] On reste humain avant tout, peu importe, même un braqueur, finalement c'est quelqu'un d'humain. [...] Parce que moi je voyais ça évidemment de l'autre côté du miroir, je dirais, en tant que détenu, en tant qu'accusé. [...] Donc on le voit d'une autre façon qu'à l'extérieur ».*

6. Bibliographie

- Albar, A.A. (2018). The concept of gatekeeping in information science: A philosophical reflection. *Global Journal of Information Technology: Emerging Technologies*, 8(1), 16-23
- Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement. *Criminologie*, 53(1), 151-169. <https://doi.org/10.7202/1070505ar>
- Becker, H.S. (1973). La théorie de l'étiquetage : Une vue rétrospective. *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, 201-237 ; traduit par Briand, J.-P. & Chapoulie, J.-M. Éditions Métailié. <https://doi.org/10.3917/meta.becke.1985.01.0201>
- Becker, H.S. (1985). Les entrepreneurs de morale. Dans H. Becker, *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*, 171-188. Paris : Éditions Métailié. <https://link.springer.com/content/pdf/10.1023/A%3A1022499504945.pdf>
- Blanchet, A. (1992). L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Paris, France: Nathan.
- Blanchet, A. (2016). Les psychothérapies sont-elles rationnelles ? : Dire, faire dire et guérir. Ch. 2, 75 121. *Presses universitaires de Grenoble*. <https://shs.cairn.info/les-psychotherapies-sont-elles-rationnelles--9782706124839-page-75?lang=fr>
- Boutin, G. (2018). L'entretien de recherche qualitatif : Théorie et pratique. *Presses de l'Université du Québec*. <https://doi.org/10.4000/rfsic.9678>
- Brunelle, N., L'Espérance, N., Arseneault, C., Baril, R., Drolet-Noël, M. & Meeson, J.-S. (2025). Points de vue des femmes judiciairisées : trajectoires drogue-crime et rôle des services en dépendance sur leur rétablissement et leur désistement. *Criminologie*, 58(2), 187-213. <https://doi.org/10.7202/1121881ar>
- Bullock, K., Bunce, A., & McCarthy, D. (2019). Making Good in Unpromising Places: The Development and Cultivation of Redemption Scripts Among Long-Term Prisoners. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 63(3), 406-423. <https://doi.org/10.1177/0306624X18800882>
- Burrick, D. (2010). Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives, hors-série, numéro 8*, 7-36. Doctorante et assistante pédagogique et de recherche, Université de Mons.
- Cartuyvels, Y., Champetier, B. & Wyvekens, A. (2010). La défense sociale en Belgique, entre soin et sécurité. Une approche empirique. *Déviance et Société*, 34(4), 615-645. <https://doi.org/10.3917/ds.344.0615>
- Cartuyvels, Y., Christiaens, J., De Fraene, D. & Dumortier, E. (2009). La justice des mineurs en Belgique au prisme des sanctions. *Déviance et Société*, 33(3), 271-293. <https://doi.org/10.3917/ds.333.0271>
- Corneille, S., & Devillers, B. (2017). Quand le GOOD Lives Model rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Revue Service Social*, 63(1), 12-28. <https://doi.org/10.7202/1040027ar>
- Cornuau, F. & Juillard, M. (2021). Mesurer et comprendre les déterminants de la récidive des sortants de prison. *Service statistique ministériel de la justice. Infostat Justice*, 183, 1-8.

- Crewe, B., Durand, C., Veaudor, M., & Icard, V. (2022). Penal Power, Then, Exercises a Grip That Has Become Tighter and More Demanding, Even if in Many Respects its Form Has Soft: Interview With Ben Crewe. *Penal field*. <https://doi.org/10.4000/champpenal.13844>
- Crewe, B. (2021). The depth of imprisonment. *Punishment & Society*, 23(3), 335-354. <https://doi.org/10.1177/1462474520952153>
- Cusson, M., (1987). “Pourquoi punir ?”. Paris: Librairie DALLOZ, 203 pp. *Collection Criminologie et droits de l'homme*.
- Cusson, M. (2014). Dissuasion, justice et communication pénale. *Revue française de criminologie et de droit pénal*, 2(1), 3-37. <https://droit.cairn.info/revue-revue-francaise-de-criminologie-et-de-droit-penal-2014-1-page-3?lang=fr>
- Damm, A. P., & Gorinas, C. (2020). Prison as a Criminal School: Peer Effects and Criminal Learning behind Bars. *Journal of Law and Economics*, 63(1), 149-180. <https://doi.org/10.1086/706820>
- De Laine, M. (2000). Fieldwork, participation and practice. London: Sage.
- Dermine, P., Dermine, T., Hanseeuw, L., Heymans, J., Prosemans, S. & Hanard, A. (2018). Nos prisons, un danger pour chacun de nous. *Friday Group*, 1-31. <https://www.v-g-v.be/fr/publications/rapports/nos-prisons-un-danger-pour-chacun-de-nous>
- Devresse, M-S. (2026). Conférence « Récit profane et production des savoirs en criminologie : enjeux épistémologiques et éthiques ».
- Doffiny, V. (2025). Dévoiler l’invisible : lecture intersectionnelle du profil des femmes incarcérées en Belgique francophone. *Criminologie, Forensique, et Sécurité*, 3(1), 1–12. <https://doi.org/10.26034/la.cfs.2025.8533>
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7–27. <https://doi.org/10.7202/706615ar>
- Dubois, M. È., Ouellet, F., & LeBlanc, M. (2025). From theory to conceptualization, through operationalization: Comparing indicators of desistance from crime. *Journal of Criminal Justice*, 98, 102428.
- Farrall, S., & Maruna, S. (2004). Desistance-Focused Criminal Justice Policy Research : Introduction to a Special Issue on Desistance from Crime and Public Policy. *The Howard Journal Of Criminal Justice*, 43(4), 358-367. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2311.2004.00335.x>
- F.-Dufour, I., Aucoin, B., Marcotte, J. & Fortin, M.-C. (2021). Les récits de vie des jeunes adultes qui ont commis des délits : entre persistance et désistement du crime. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(2), 194–213. <https://doi.org/10.7202/1085519ar>
- F.-Dufour, I., Brassard, R. & Guay, J-P. (2009). Sursis, récidive et réinsertion sociale : un équilibre précaire. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 51(3), 303-327. <https://doi.org/10.3138/cjccj.51.3.303>
- F.-Dufour, I., Brassard, R. & Martel, J. (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45(2), 371–404. <https://doi.org/10.7202/1039054ar>

- F.-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R., & Henry, D. (2024). Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire : L'expérience de jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans. PUQ. Dans *Presses de l'Université du Québec eBooks*. <https://doi.org/10.1515/9782760559677>
- F.-Dufour, I. & Villeneuve, M.-P. (2020). Introduction : le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7–17. <https://doi.org/10.7202/1070499ar>
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M., & Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. *Canadian Journal Of Criminology And Criminal Justice*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>
- Ganassali, S. (2008). Faire parler les mots : vers un cadre méthodologique pour l'analyse thématique des réponses aux questions ouvertes. *Décisions Marketing*, (51), 55–67. <http://www.jstor.org/stable/20723325>
- Gilbert, M. (2012). Cadre et confidentialité de l'entretien clinique en psychologie scolaire : quelles représentations chez les professionnels ? Une recherche qualitative exploratoire. *Pratiques psychologiques*, 18, 429-446. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2010.11.002>
- Goffman, E. (2007). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781351327763>
- Goffman, E. (1961). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Chicago, IL: Aldin.
- Graham, H. & McNeill, F. (2018). Desistance : Envisioning futures. Dans P. Carlen et F. L. Ayres (dir.), *Alternative Criminologies*, 433-451. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Guillain, C. (2022). Le casier judiciaire central et la disparition des effets de la condamnation pénale: gommer son passé judiciaire n'est pas une sinécure. *e-legal - Revue de droit et de criminologie de l'Université libre de Bruxelles*, 6, 35-54.
- Healy, D. (2012). *The dynamics of desistance: Charting pathways through change*. Abingdon, Royaume-Uni: Routledge.
- Healy, D. (2010b). *The Dynamics of Desistance : Charting Pathways Through Change*. <http://ci.nii.ac.jp/ncid/BB07152788>
- Henneguelle, A. & Monnery, B. (2017). Prison, peines alternatives et récidive. *Revue française d'économie*, 169-207. <https://doi.org/10.3917/rfe.171.0169>
- Hunter, B. & Farrall, S. (2018). Emotions, Future Selves and the Process of Desistance, *The British Journal of Criminology*, 58 (2), 291–308. <https://doi.org/10.1093/bjc/azx017>
- Kensey, A. (2007). Prison et récidive. Des peines de plus en plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée ? *Armand Colin*.
- Landreville, P., Laberge, D., & Morin, D. (1998). La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 69-81. <https://doi.org/10.7202/301424ar>
- Langton, C. M. (2020). Introduction to the Special Issue: Empirical Investigations of Strengths and Desistance from Criminal Offending. *Criminal Justice and Behavior*, 47(11), 1343-1347. <https://doi.org/10.1177/0093854820964822>
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31(3), 301-325. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1993.tb01132>

- Laub, J. H. & Sampson, R. J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives. Delinquent boys to age 70*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- LeBlanc, M. (1986). La carrière criminelle : définition et prédiction. *Criminologie*, 19(2), 79–99. <https://doi.org/10.7202/017241ar>
- LeBlanc, M., & Loeber, R. (1998). Developmental criminology updated. *Crime and Justice*, 23, 115–198. <https://doi.org/10.1086/449270>
- Lemasson, L., (2016). La prison est-elle l'école du crime ? Dans *Institut pour la Justice* (notes & synthèse n°37). <https://institutpouurlajustice.org>
- Louan, E. (2019). Étiquetage et exécution des peines. L'importance de l'hypothèse des caractéristiques de statut. *Déviance et Société*, 43(2), 253–284. <https://doi.org/10.3917/ds.432.0253>
- Maghniwi, R., & Oukassi, M (2026). Biais de désirabilité sociale dans les enquêtes bancaires auprès des clients marocains : Mesure, correction et implications méthodologiques. *International journal of applied management and economics*, 2(19), 408–420. <https://doi.org/10.5281/zenodo.19849682>
- Marti, I. (2021). Sensing freedom: Insights into long-term prisoners' perceptions of the outside world. *Incarceration: An International Journal of Imprisonment, Detention and Coercive Confinement*, 2(2). <https://doi.org/10.1177/26326663211013703>
- Maruna, S. (2001). Making good : How ex-convicts reform and rebuild their lives. Dans *American Psychological Association eBooks*. <https://doi.org/10.1037/10430-000>
- Maruna, S. (2020). De la réhabilitation au désistement assisté: transcender le modèle médical. *Criminologie*, 53(1), 19–39. <https://doi.org/10.7202/1070500ar>
- Maruna, S. & Copes, H. (2005). What Have We Learned from Five Decades of Neutralization Research? *Crime and Justice*, (32), 221–320. <http://www.jstor.org/stable/3488361>
- McAdams, D. P., & McLean, K. C. (2013). Narrative Identity. *Current Directions in Psychological Science*, 22(3), 233–238. <https://doi.org/10.1177/0963721413475622>
- McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. Dans *Croall, H. Mooney, G., & Munro, R. (eds) Crime, Justice and Society in Scotland*, 200–216. London, UK: Routledge. <http://eprints.gla.ac.uk/109268/>
- Nederlandt, O. & Gauthier, L. (2023). Les femmes incarcérées dans les prisons belges : un statut minoritaire et minorisé. *Déviance et Société*, 47(2), 243–281. <https://doi.org/10.3917/ds.472.0093>.
- Nugent, B., & Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 568–584. <https://doi.org/10.1177/1748895816634812>
- Ouellet, F. & Dubois, M.-È. (2020a). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie*, 53(1), 73–103. <https://doi.org/10.7202/1070502ar>
- Ouellet, F., & Dubois, M.-È. (2020b). Les défis de la réinsertion sociale. *Criminologie*, 53(2), 309–333. <https://doi.org/10.7202/1074197ar>
- Ouimet, M. (2018). La délinquance. Théories, causes et facteurs. *Les Presses de l'Université Laval*. <https://doi.org/10.2307/j.ctv1gbrx5h>

- Ouss, A. (2011). Prison as a School of Crime: Evidence from Cell-Level Interactions. *SSRN Electronic Journal*. <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1989803>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2012). Chapitre 1 - Choisir une approche d'analyse qualitative. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, 13-32. *Armand Colin*. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01.0013>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2016). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. (4e éd.). *Armand Colin*. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2021). Chapitre 12. L'analyse thématique. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, 5e éd., 269-357. *Armand Colin*. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269?lang=fr>
- Quirion, B. (2018). Un demi-siècle d'intervention en criminologie. Approche critique et enjeux actuels autour de la création de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. *Criminologie*, 51(1), 291-315.
- Rivière, A. (2019). L'homme est un conteur d'histoires. Marabout.
- Roy, L. (2023). Les points tournants et leur intégration dans la trame identitaire des jeunes adultes, [thèse de doctorat, Université du Québec à Trois-Rivières]. Dépôt institutionnel de l'UQTR. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/10546/1/eprint10546.pdf>
- Sexton, L. (2015). Penal subjectivities: Developing a theoretical framework for penal consciousness. *Punishment & Society*, 17(1), 114-136. <https://doi.org/10.1177/1462474514548790>
- Shammas, V.L. (2017). Sykes: *The Society of Captives*. In *The Encyclopedia of Corrections*, K.R. Kerley (Ed.). <https://doi.org/10.1002/9781118845387.WBEOC122>
- Stone, R. (2020). Les possibilités de désistement assisté pour les femmes enceintes et mères examinées à partir d'un échantillon communautaire. *Criminologie*, 53(1), 170-198. <https://doi.org/10.7202/1070506ar>
- Vaughan, B. (2007). The internal narrative of desistance. *The British Journal of Criminology*, 47, 390-404. <https://doi.org/10.1093/bjc/azl083>
- Venet, O. (2011). De l'autre côté du miroir : les obstacles et les remèdes à la stigmatisation. Dans V. De Greef et J. Pieret *Le casier judiciaire : Approches critiques et perspectives comparées*, 175-210. <https://doi.org/10.3917/lar.degre.2011.01.0175>
- Ward, T., & Marshall, B. (2007). Narrative Identity and Offender Rehabilitation. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 51(3), 279-297. <https://doi.org/10.1177/0306624X06291461>
- Ward, T., Arrigo, B., Barnao, M., Beech, A., Brown, D. A., Cording, J., ... & Taxman, F. (2022). Urgent issues and prospects in correctional rehabilitation practice and research. *Legal and Criminological Psychology*, 27(2), 103-128. <https://doi.org/10.1111/lcrp.12211>
- Yin, R.K. (2003). Case Study Research Design and Method. 3rd ed., 5, 1-179. *SAGE Publications*.

Cours :

Seron, V. (2024). Cours de *Prisons et emprisonnement*.

Sites internet :

Agence pour une Vie de Qualité – AVIQ (n.d.)

<https://www.aviq.be/fr/hebergement/sante-mentale/initiatives-dhabitations-protegees>

Fédération Wallonie-Bruxelles : Maisons de justice (n.d.). <https://www.maisonsdejustice.be>

Service public federal Justice. (2021). <https://justice.belgium.be/fr>

7. Annexes

Annexe 1 : Flyer

**LIÈGE université**
Droit, Science Politique
& Criminologie



RECHERCHE DE PARTICIPANTS

Bonjour ! Je m'appelle Elisabeth Marchal, étudiante en *Master 2 en Criminologie* à l'ULiège. Je suis à la recherche de participants pour mon TFE portant sur **la place de la peine privative de liberté dans le parcours délinquant.**

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Être un ancien détenu (y compris sous libération conditionnelle)
- Avoir 18 ans ou plus
- H/F/X
- Ne pas présenter de troubles psychologiques
- Parler français



 **En quoi consiste la participation ?**

- Entretien d'environ 30 min-1h, afin de comprendre le vécu d'anciens détenus quant à la place de la peine privative de liberté dans leur parcours de vie.
- Toutes les données récoltées seront totalement ANONYMISÉES, et utilisées exclusivement dans le cadre de ce travail.



Adresse mail de contact :
elisabeth.marchal@student.uliege.be

Annexe 2 : Guide d'entretien

Présentation générale

- Présentation du travail et présentation personnelle
- Confidentialité : expliciter le formulaire de consentement, l'autorisation d'enregistrement et faire signer
- « Vous préférez être vouvoyé ou tutoyé ? »

– Début de l'enregistrement audio –

Données sociodémographiques

- « Quel âge avez-vous ? »
- « À quel genre vous identifiez-vous ? »

« Comment pourriez-vous vous décrire ? »

- Niveau personnalité
- Niveau familial, professionnel, ...

L'expérience de détention

- « Avez-vous eu une ou plusieurs expérience de détention ? »
 - Si une : « Quand avez-vous été incarcéré ? »
 - Si plusieurs : « De quand date votre dernière incarcération ? »
- « Quelle a été la durée de votre (dernière) incarcération ? »

« Ici on va se focaliser sur votre dernière incarcération. »

Scène positive

« Est-ce qu'il y a eu un moment que vous décririez de positif durant votre incarcération ? »

« Racontez-moi ce moment »

- « Qu'avez-vous ressenti à ce moment-là ? »
- « Qu'en avez-vous fait ? Quelles ont été les conséquences pour vous ? »

Scène négative

« Et inversement, est-ce qu'il y a un moment que vous avez particulièrement mal vécu ? »

« Racontez-moi ce moment »

- « Qu'avez-vous ressenti ? »
- « Qu'en avez-vous fait ? Quelles ont été les conséquences pour vous ? »

Connaissance de soi, « déclic »

« Durant cette expérience de détention, y-a-t-il eu un moment en particulier qui vous a amené à réfléchir sur vous-mêmes ? Et/ou qui a pu conduire à un changement ? »

« Pouvez-vous m'expliquer, me raconter ce moment et les conséquences sur vous. »

Après expérience de détention

« Sous quelle forme avez-vous été libéré ? Sous conditions ? »

Scène positive

« Depuis que vous êtes sorti de votre (dernière) incarcération, y-a-t-il eu un élément particulièrement positif pour vous ? »

« Racontez-moi (ce moment) »

- « Qu'avez-vous ressenti ? »
- « Quelles sont les conséquences pour vous aujourd'hui ? »

« Comme nous l'avons évoqué précédemment, quelle place/rôle la scène positive vécue lors de votre expérience de détention a-t-elle eu, ou non, sur votre parcours depuis votre sortie ? »

Scène négative

« Depuis que vous êtes sorti de votre dernière incarcération est-ce qu'il y a un élément qui a été plus difficile à vivre ? »

« Racontez moi (ce moment) »

- « Qu'avez-vous ressenti ? »
- « Quelles sont les conséquences pour vous aujourd'hui ? »

« Comme nous l'avons évoqué précédemment, quelle place/rôle la scène négative vécue lors de votre expérience de détention a-t-elle eu, ou non, sur votre parcours depuis votre sortie ? »

Point tournant

« Depuis votre libération (sous conditions), y-a-t-il eu un moment qui a marqué un changement important en vous ou dans votre vie ? »

« Racontez moi ce moment et expliquez-moi ce changement »

- « Qu'avez-vous ressenti ? »
- « Quelles sont les conséquences pour vous aujourd'hui ? »

Défis

« Quelles sont les difficultés ou défis que vous rencontrez ou avez rencontrés depuis votre sortie ? »
(Défi sur le plan de la santé, *plan relationnel* ou humain, plan professionnel, échecs, regrets, pertes)

- « Qu'avez-vous mis en place, y compris comme tentatives, pour essayer de relever ces défis ? »
- « Qu'avez-vous ressenti ? »
- « Au niveau de ce défi/difficultés, quelles sont les conséquences pour vous aujourd'hui ? Que retenez-vous pour vous dans votre quotidien, pour vous aider ? »

« Quelle place votre dernière expérience de détention a-t-elle, ou non, sur votre façon de gérer les défis/difficultés actuels ? »

Futur

- « Qu'aimeriez-vous pour vous dans les mois ou les années à venir ? (niveau projets, plans, rêves/espoirs) »
- « Pourquoi ? »

- « Si vous pouviez donner un conseil à quelqu'un qui va arriver à la fin de son expérience de détention, quel serait-il ? »

Clôture

- « Voudriez-vous ajouter quelque chose que nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder ? »

– *Fin de l'enregistrement audio* –

Remerciements

Annexe 3 : Formulaire d'information et de consentement RGPD



Formulaire d'information et de consentement RGPD pour un travail de fin d'étude

***Exploration des trajectoires de désistement de justiciables et des défis autour de la peine
privative de liberté comme vectrice de changement identitaire.***

Information générale

Ce formulaire d'information et de consentement RGPD présente une description de l'étude et des traitements de données à caractère personnel qui y sont associés.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document. Si vous êtes d'accord de prendre part à cette étude, vous devrez signer ce document. Une copie datée de ce document vous sera remise.

Votre participation est entièrement volontaire. Après avoir donné votre consentement à participer, vous resterez libre de vous retirer de cette étude à tout moment, sans qu'aucune justification ne soit nécessaire.

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations concernant le projet ou vos données à caractère personnel, ou si vous souhaitez retirer votre participation, vous êtes libre de contacter le ou les responsables du projet de recherche à tout moment au moyen des coordonnées figurant ci-dessous.

Responsable(s) du projet de recherche

La promotrice de ce travail de fin d'étude est :

MATHYS Cécile, Professeure au sein du département de criminologie de l'ULiège, Cecile.Mathys@uliege.be

L'étudiante réalisant ce travail de fin d'étude est :

MARCHAL Elisabeth

Étudiant.e en Master en criminologie, Université de Liège

elisabeth.marchal@student.uliege.be

Description de l'étude

Cette étude a pour but d'explorer votre récit de vie afin d'analyser la trame narrative de votre parcours. Cette étude sera menée, sauf prolongation, jusqu'à la fin de l'année académique 2025-2026.

Nature de la participation

Votre participation consiste en un entretien semi-directif, d'une durée approximative d'une heure.

L'entretien portera sur votre expérience de détention et de vie.

Avec votre accord, l'entretien sera enregistré audio afin de permettre une retranscription fidèle des propos. Cet enregistrement sera utilisé exclusivement à des fins de recherche.

Protection des données à caractère personnel

Le ou les responsables du projet prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité et la sécurité de vos données à caractère personnel, conformément au *Règlement général sur la protection des données* (RGPD – UE 2016/679) et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

1. Responsable du traitement

Le Responsable du Traitement est l'Université de Liège, dont le siège est établi Place du 20-Août, 7, B- 4000 Liège, Belgique.

2. Données collectées

Les données collectées dans le cadre de cette recherche comprennent :

- Des entretiens qualitatifs semi-directifs, enregistrés et retranscrits ; des données contextuelles non identifiantes utiles à l'analyse ; des notes et observations de terrain réalisées par le chercheur

Aucune donnée directement identifiante (nom, prénom, coordonnées personnelles) ne sera demandée durant l'entretien.

Le travail de fin d'étude réalisé, qui exploitera les données de manière non individuelle (pas de traitement au niveau d'une seule personne dans sa totalité par exemple), pourra être utilisé pour des communications diverses (cours de master en criminologie, activités scientifiques, ...).

3. Droit de retrait

Le traitement de vos données repose sur votre consentement libre, spécifique, éclairé et explicite. La collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel se fondent sur la mission d'intérêt public de l'Université (RGPD, Art. 6.1.e) et, pour les données particulières, sur la nécessité de traiter ces données à des fins de recherche scientifique (RGPD, Art. 9.2.j).

Votre participation est entièrement volontaire. Vous pouvez :

- refuser de répondre à certaines questions ;
- interrompre votre participation à tout moment, sans justification.

En cas de retrait avant la phase d'analyse, vos données seront supprimées et ne seront pas utilisées dans le cadre du travail de recherche.

4. Confidentialité, anonymisation et accès aux données

Les données recueillies seront traitées de manière **confidentielle** et **anonymisée**.

- Aucun nom, prénom ou élément permettant votre identification ne figurera dans le travail écrit.
- Des pseudonymes seront utilisés dans les retranscriptions et citations.
- Les données anonymisées pourront être consultées par le jury dans le cadre de l'évaluation du travail.
- Les données sensibles (enregistrements audio, consentements signés, base de données brut, enregistrements audios) seront accessibles uniquement à l'étudiant.e et à la promotrice, conformément au règlement du TFE.

5. Durée et conditions de conservation des données

Les données à caractère personnel seront conservées de manière sécurisée jusqu'à la validation définitive du travail de fin d'études par le jury, prévue idéalement pour août 2026.

Le cas échéant, cette durée pourra être prolongée de quelques mois à des fins strictement académiques.

Les données seront ensuite détruites.

1. Sécurité des données

Les données seront stockées sur des supports numériques sécurisés, protégés par mot de passe, avec un accès strictement limité aux personnes autorisées.

Les modalités concrètes de stockage et de sécurisation des données sont : clé USB sécurisée et un espace OneDrive institutionnel protégé par mot de passe.

2. Droits des participants

Conformément au RGPD (Art. 15 à 23), vous disposez des droits suivants :

- obtenir, sans frais, une copie des données à caractère personnel la concernant faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de la présente étude et, le cas échéant, toute information disponible sur leur finalité, leur origine et leur destination;
- obtenir, sans frais, la rectification de toute donnée à caractère personnel inexacte la concernant ainsi que d'obtenir que les données incomplètes soient complétées ;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, l'effacement de données à caractère personnel la concernant;
- obtenir, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, la limitation du traitement de données à caractère personnel la concernant;
- s'opposer, sous réserve des conditions prévues par la réglementation et sans frais, pour des raisons tenant à sa situation particulière, au traitement des données à caractère personnel la concernant ;
- introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (contact@apd-gba.be).

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de l'Université, soit par courrier électronique (dpo@uliege.be), soit par lettre datée et signée à l'adresse suivante :

Université de Liège
M. le Délégué à la protection des données,
Bât. B9 Cellule "GDPR",
Quartier Village 3,
Boulevard de Colonster 2,
B-4000 Liège

Je, soussigné.e _____, déclare avoir pris connaissance du formulaire d'information relatif à la recherche décrite ci-dessus et consens librement et volontairement à y participer.

Je déclare notamment :

- avoir reçu une information claire et complète sur les objectifs et modalités de la recherche;
- avoir pu poser toutes les questions nécessaires et avoir obtenu des réponses satisfaisantes;
- être informé.e de mon droit de refuser de répondre à certaines questions ou de me retirer à tout moment;
- accepter l'enregistrement audio de l'entretien à des fins exclusives de retranscription;
- être informé.e que ma participation est anonyme et confidentielle;
- avoir compris que les données collectées seront utilisées uniquement dans le cadre de ce travail de fin d'études et d'éventuelles activités scientifiques ultérieures, de manière totalement anonymisée.

☐ Je consens à participer à cette recherche

☐ J'accepte l'enregistrement audio de l'entretien

Fait à : _____

Le : _____

Signature du/de la participant.e :

Nous déclarons être responsables du déroulement du présent projet de recherche. Nous nous engageons à respecter les obligations énoncées dans ce document et également à vous informer de tout élément qui serait susceptible de modifier la nature de votre consentement.

Nom et prénom de la Promotrice : MATHYS Cécile

Date :

Signature :

Nom et prénom de l'étudiant.e réalisant le travail de fin d'étude : MARCHAL Elisabeth

Date :

Signature :

Annexe 4 : Arbre thématique

- Scènes, Chapitres
- Thèmes
- Sous-thèmes





